



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



Rapport annuel d'activités 2024



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	6
SYNTHÈSE	8
PARTIE 1 : LES ORGANES DU SÉNAT	11
I. Le Bureau du Sénat et sa composition	12
II. La Conférence des Présidents	13
III. Les Commissions Permanentes et leurs Présidents	13
IV. Les Groupes parlementaires	14
PARTIE 2 : LES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES	15
I. Les réunions du Bureau	16
II. Les réunions de la Conférence des Présidents	17
III. Les réunions des Commissions	18
IV. Les séances publiques	19
PARTIE 3 : LES AUTRES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES	23
I. Le premier Colloque des Sénats d'Afrique	24
II. Le Forum de la Diaspora Ivoirienne 2024	25
III. Les audiences de la Présidente du Sénat au niveau national	28
IV. Les missions de coopération parlementaire internationale	31
V. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Sénateurs et de l'Administration	35
ANNEXES	43

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARDCI

Assemblée des Régions
et Districts de Côte d'Ivoire

CAEF

Commission des Affaires
Economiques et Financières

CAGICT

Commission des Affaires Générales,
Institutionnelles et des Collectivités Territoriales

CASC

Commission des Affaires Sociales et Culturelles

CEI

Commission Electorale Indépendante

CEPP

Commission d'Evaluation
des Politiques Publiques

CNDH

Conseil National des Droits de l'Homme

CREIHCI

Commission des Relations Extérieures
et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire

CRSTE

Commission de la Recherche, de la Science,
de la Technologie et de l'Environnement

CSD

Commission de la Sécurité et de la Défense

PDCI-RDA

Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement
Démocratique Africain

RHDP

Rassemblement des Houphouëtistes
pour la Démocratie et la Paix

AVANT-PROPOS

L'année 2024 a été riche et fructueuse sur le plan législatif et institutionnel.

Le Sénat de Côte d'Ivoire, porté par l'engagement des Sénatrices et des Sénateurs, s'est attelé à consolider ses acquis tout en poursuivant avec rigueur l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Cette année législative a été marquée par deux (2) sessions ordinaires et une (1) session extraordinaire. Les travaux ont permis de renforcer le cadre législatif de notre pays avec l'adoption de vingt-six (26) projets de loi ; contribuant ainsi à soutenir les actions de développement initiées par le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Notre chambre a approuvé le programme de développement économique et social présenté par le Gouvernement à travers la Loi de Finances portant Budget de l'État pour l'année 2025. Ce budget, qui s'élève à 15 339 170 690 054 FCFA, enregistre une progression de 11,8% par rapport à celui de l'année 2024. Cette évolution marque l'engagement du Gouvernement, sous la très haute autorité de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, à assurer le progrès et la prospérité des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

Sur le plan diplomatique, le Sénat a renforcé ses relations avec les Chambres hautes du Canada et de la France, ainsi qu'avec d'autres Institutions parlementaires, à travers des visites d'amitié et de travail. Par ailleurs, plusieurs audiences ont été accordées aux Chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire.

Sur la scène internationale, notre institution a pris part à des rencontres de haut niveau qui ont permis de mettre en lumière les progrès significatifs réalisés dans notre pays.

L'année 2024 a également été marquée par des accomplissements majeurs, notamment l'organisation réussie, en l'espace d'un mois, de deux événements majeurs internationaux : le Colloque des Sénats d'Afrique et le Forum de la Diaspora Ivoirienne 2024.

Ces performances remarquables n'auraient pas été possibles sans la confiance et le soutien constant de Son Excellence Monsieur Alassane QUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, à qui je voudrais rendre un hommage déférent.

Au terme de cette année, je tiens à exprimer mes vives félicitations à Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour la qualité du travail accompli. Je reste confiante dans notre capacité collective à faire rayonner davantage notre institution sur les scènes nationale et internationale dans les années à venir.

Le présent rapport d'activités retrace les activités principales réalisées par le Sénat au cours de l'année 2024.

Kandia Camara



SYNTHÈSE

La synthèse des deux sessions ordinaires de l'année 2024 s'articule autour des points suivants :

- la synthèse chiffrée des travaux législatifs ;
- l'illustration graphique des activités menées ;
- la présentation des différentes composantes de l'Institution

I. Synthèse des travaux législatifs :

 **127** heures 42 minutes
de travail
parlementaire

 **03** Réunions
du Bureau

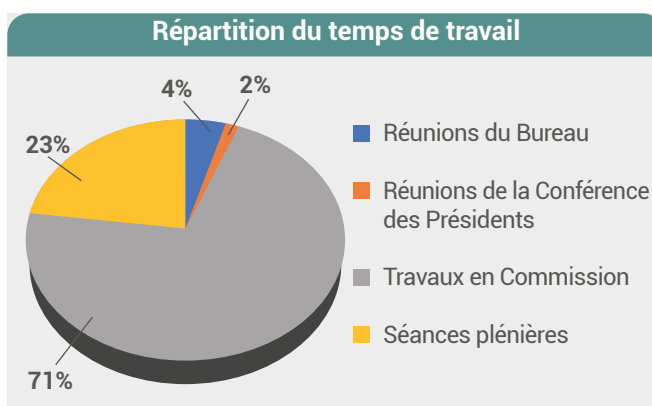
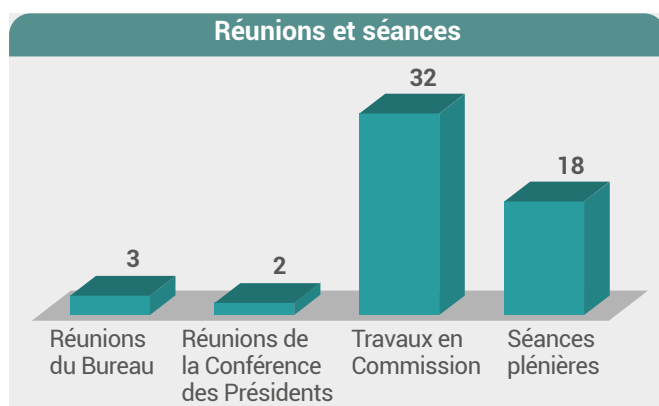
 **02** Réunions
de la Conférence
des Présidents

 **32** Réunions de
Commissions

 **18** Séances
publiques

 **26** projets de loi
adoptés

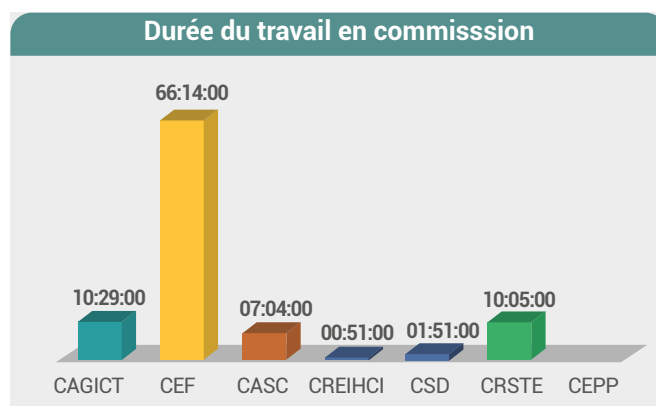
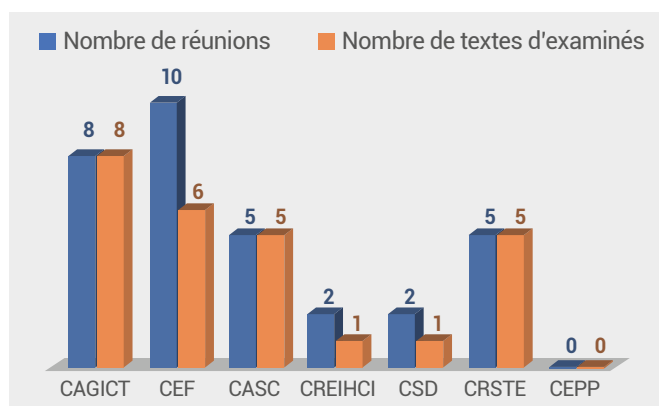
II. Illustrations graphiques des travaux parlementaires



	NOMBRE DE RÉUNIONS ET SÉANCES	TAUX DE PRÉSENCE	TEMPS DE TRAVAIL	
			DURÉE	%
Réunions du Bureau	03	93%	05h55mn	04%
Réunions de la Conférence des Présidents	02	100%	02h24mn	01%
Travaux en Commission	32	91%	96h18mn	71%
Séances plénières	18	95%	31h24mn	23%
Total	55	93%	136h01mn	100%

71% du temps de travail parlementaire s'est déroulé au sein des Commissions permanentes.

COMMISSIONS PERMANENTES



COMMISSIONS PERMANENTES	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE PROJETS DE LOI EXAMINÉS	DURÉE DE TRAVAIL	TAUX DE PRÉSENCE
CAGICT	08	08	10h29mn	86%
CAEF	10	06	66h14mn	99%
CASC	05	05	07h04mn	85%
CREIHCI	02	01	00h51mn	96%
CSD	02	01	01h35mn	90%
CRSTE	05	05	01h35mn	91%
CEPP	-	-	-	-
Total	32	26	96h18mn	91%

II. Présentation générale du Sénat

Les Sénateurs

98 en fonction (au 22 décembre 2024) - un (1) siège vacant[†]

Elus : Soixante-six (66) dont 10 femmes (15%)

Nommés : Trente-deux (32) dont 14 femmes (43,75%)

Sur les 98 Sénateurs en fonction, il y a **24 femmes** (24%) et **74 hommes** (76%). La deuxième Législature du Sénat compte 3 femmes de plus que la précédente.

Le Bureau

Le Bureau du Sénat compte dix-sept (17) membres dont 1 Président, 6 Vice-Présidents, 2 questeurs et 8 Secrétaires.

A date, **15 sièges sont pourvus et occupés par le RHDP, seul groupe parlementaire au Sénat**. 2 postes de Secrétaires demeurent pour l'heure non pourvus.

Pour ce qui est du genre, le Bureau actuel du Sénat compte 5 hommes (33%) et 10 femmes (67%). Sur les six (6) vice-présidents, **quatre (04) sont des femmes, soit 67%**.

Les Commissions permanentes

Sept (7) Commissions permanentes : CAGICT (14 membres), CAEF (15 membres), CASC (13 membres), CREIHCI (13 membres), CSD (15 membres), CRSTE (13 membres) et CEPP (12 membres). (voir composition à l'annexe 1)

Les Groupes parlementaires

RHDP : 91 inscrits, soit 93%

Administrativement rattachée au RHDP : 1

Non-inscrits : 06



[†] Un siège de sénateur est vacant depuis le décès du Sénateur TOMPIEU ZOULO Augustin survenu le 18 septembre 2024

LES ORGANES DU SÉNAT

PARTIE 1

LES ORGANES DU SÉNAT

Conformément à son Règlement, le Sénat dispose de plusieurs organes, notamment le **Bureau**, la **Conférence des Présidents** et les **Commissions permanentes**.

I. Le Bureau du Sénat et sa composition

Le Bureau a tous pouvoirs pour présider aux délibérations du Sénat, ainsi que pour organiser et assurer la haute direction de ses services, dans les conditions déterminées par le Règlement de l'Institution. Le Bureau est composé selon la représentation proportionnelle des groupes parlementaires (art 8 du Règlement).

Ci-après, le Bureau constitué par la Résolution n°2023-02 B du 24 octobre 2023.

La Présidente et les Vice-Présidents



KANDIA CAMARA
Présidente



SARRA FADIKA SAKO



SILUÉ KAGNON AUGUSTIN



N'DOHI YAPI RAYMOND



COULIBALY MAMAN
ÉPSE OUATTARA



DIABY MAKANI



FANNY MOUSSOKOURA
CHANTAL

Les Questeurs



DELON CATHERINE
ÉPSE LONGUET



KOUAME KOFFI NORBERT

Les Secrétaires



BAMBA SOGONA
ÉPSE ARNAUD



TOURE MANINDJA
ÉPSE DIABATÉ



KOULIBALY
MARIAM FETEGUE



BAFLAN LAURE ÉPSE
DONWAHI



DIABY VASSIRIKI



ABO KOUAME FAUSTIN

II. La Conférence des Présidents

La mission de la Conférence des Présidents est de proposer l'ordre du jour des travaux qui est par la suite soumis à l'approbation du Sénat (article 38 et 39 du Règlement). Elle est présidée par le Président du Sénat et comprend **les vice-Présidents, les Présidents de groupes parlementaires ou leurs délégués en cas d'empêchement, les Présidents des Commissions permanentes ou leurs Vice-Présidents en cas d'empêchement, et les Présidents des Commissions spéciales intéressées.**

Le Secrétaire Général du Sénat assure le secrétariat de la Conférence des Présidents (article 27-7 nouveau).

III. Les Commissions permanentes

Le Sénat a constitué, pour l'étude des affaires qui lui sont soumises, les sept (7) Commissions permanentes ci-après :

- la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) ;
- la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) ;
- la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) ;
- la Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD) ;
- la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) ;
- la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP).



SIDIBÉ VALY
Président de la CAGICT



CISSÉ MAMADOU
Président de la CAEF



COFFI MICHEL BENOÎT
Président de la CASC



DJÉDJÉ ILAHIRI ALCIDE
Président de la CREIHCI



DJOUHA KEHI EDOUARD
Président de la CSD



**AMBLARD M.E. VIVIANE
ÉPSE ZUNON-KIPRÉ**
Présidente de la CRSTE



BAKARY OUATTARA
Président de la CEPP

IV. Les Groupes parlementaires

Depuis l'ouverture de la deuxième législature, un seul groupe parlementaire a pu être constitué au Sénat, celui du **Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RDHP)** qui compte **quatre-vingt-dix (91) membres**.



M. TRAORE BAMOUDIEN
est le Président du groupe
parlementaire RHDP

Un (1) Sénateur est administrativement rattaché à l'unique groupe parlementaire et six (6) ne sont inscrits dans aucun groupe.

Il convient de préciser que selon les dispositions de l'article 12-1 nouveau du Règlement, un groupe parlementaire est constitué d'au moins huit (8) membres.

Un (1) Sénateur (la Vénérable GABALA Mariam épouse DAO) est administrativement rattaché au groupe parlementaire RHDP et six (6) ne sont inscrits dans aucun groupe, à savoir :

- 1) ALLAH-KOUADIO Rémi ;
- 2) DIBY N'Goran Béatrice ;
- 3) KACOU Kouassi Christophe ;
- 4) KOUACOU GNRANGBÉ Kouadio Jean ;
- 5) KOUADIO-KPLI Kouassi Delphin ;
- 6) YEBOUE Kouamé Pascal.



LES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PARTIE 2

LES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Au terme des deux sessions ordinaires de l'année 2024, le Sénat a tenu **cinquante-cinq (55) séances** pour un total de **127 heures 42 minutes** de travail législatif comprenant des réunions du Bureau, des réunions de la Conférence des Présidents, des travaux en Commission et des Séances plénières. Le taux de présence général a été de **93%**.

I. Les réunions du Bureau

La Présidente du Sénat a présidé **trois (3) réunions** du Bureau les 12 mars, 19 juin et 03 octobre 2024. Ces réunions, qui ont représenté 04% du temps de travail parlementaire en 2024, ont duré **05 heures 55 minutes**, avec un taux de présence de ses membres de **93%**.



II. Les réunions de la Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents s'est réunie à deux reprises, les 13 mars et 19 juin 2024, pour adopter les propositions d'ordre du jour des travaux du Sénat. La durée totale de travail a été de **02 heures 24 minutes** avec un taux de présence de ses membres de **100%**.



III. Les réunions des Commissions

Ce sont au total **trente-deux (32)** réunions qui ont été tenues par les Commissions permanentes du Sénat pour l'examen et l'adoption de **vingt-six (26) projets de loi**.

Au total, les travaux au sein des commissions permanentes ont duré **96 heures 18 minutes**, avec un taux moyen de présence des Sénateurs de **91%**.

Le tableau ci-après retrace les données statistiques par Commission :

N°	COMMISSIONS PERMANENTES	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMBRE DE LOIS EXAMINÉES	DURÉE DE TRAVAIL	TAUX DE PRÉSENCE
1	Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)	08	08	10h29mn	86%
2	Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)	10	06	66h14mn	99%
3	Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)	05	05	07h04mn	85%
4	Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)	02	01	00h51mn	96%
5	Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)	02	01	01h35mn	91%
6	Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)	05	05	10h05mn	91%
7	Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP)	-	-	-	-
TOTAL		32	26	96h18mn	91%

• Les représentants du Président de la République au cours des travaux en Commission

N°	REPRÉSENTANTS DU PR	Nombre de projets de loi présentés
1	M. Vagondo DIOMANDÉ, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité	01
2	M. Sansan KAMBILE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme	08
3	M. Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget	05
4	M. Pierre DIMBA, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	04
5	M. Bruno KONÉ, Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	02
6	M. Amadou KONÉ, Ministre des Transports	01
7	M. Ibrahim Kalil KONATÉ, Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation	01
8	M. Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts	03
9	M. Kacou Houaja Léon ADOM, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	01
Total		26

• Les Séances d'information parlementaire

Le lundi 16 octobre 2024, le Sénat a reçu deux personnalités dans le cadre de séances d'information parlementaire

► Avec la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) :

Conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°2018-900 du 30 novembre 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), **Madame Namizata SANGARÉ**, a procédé à la remise officielle à Madame la Présidente du Sénat, du rapport annuel 2023 sur l'état des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et sur les activités menées par ladite Institution.

La présentation de ce rapport a donné lieu à des échanges constructifs qui ont permis aux Sénateurs d'apprécier l'action du CNDH dans l'évolution des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.



► Avec le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) :



Monsieur Ibrahim Kuibiert COULIBALY, Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI), a été reçu par le Sénat dans le cadre de la présentation du processus de révision de la liste électorale.

A cette occasion, le Président de la CEI a lancé un appel aux Sénateurs en vue de leur implication dans le processus de révision de la liste électorale.

IV. Les séances publiques

Dix-huit (18) séances publiques ont été tenues par le Sénat, au cours des deux sessions ordinaires de l'année 2024 pour une durée totale de **31 heures 24 minutes** et un taux de présence de **95%** :

- quatre (04) séance d'ouverture et de clôture de session ordinaire ;
- six (06) séances plénières de délibération ;
- deux (02) plénières d'approbation du calendrier des travaux ;
- deux (02) séances d'information parlementaire ;
- une (01) réunion du Parlement en Congrès ;
- une (01) séance relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- deux (02) séances d'ouverture et de clôture de session extraordinaire.

Les séances publiques de délibération ont abouti à l'adoption de **vingt-six (26) projets de loi**.



N°	LIBELLÉS	ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE
Première session ordinaire		
1	Projet de loi relatif à la protection des emblèmes de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge	23 avril 2024
2	Projet de loi relatif aux professions d'Ingénieurs et d'Ingénieurs-Conseils du secteur du bâtiment et des travaux publics	23 avril 2024
3	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-672 du 12 juillet 2023 instituant des dispositions dérogatoires au Code électoral par réaménagement de ses articles 107, 111, 120, 141, 142, 162, 170, 191, 199 et 203 en vue de la tenue des élections locales et sénatoriales de 2023	23 avril 2024
4	Projet de loi portant exercice de la Médecine	23 avril 2024
5	Projet de loi portant organisation et fonctionnement de l'Ordre national des Chirurgiens-Dentistes de Côte d'Ivoire	23 avril 2024
6	Projet de loi modifiant la loi n°61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité telle que modifiée par les lois n°72-852 du 21 décembre 1972, n°2004-662 du 17 décembre 2004 et n°2013-654 du 13 décembre 2013	23 avril 2024
7	Projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique	04 juin 2024
8	Projet de loi modifiant la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain	04 juin 2024
9	Projet de loi relatif aux communications électroniques	04 juin 2024
10	Projet de loi relatif à l'extradition	11 juin 2024
11	Projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal	11 juin 2024
12	Projet de loi modifiant la loi n°2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale	11 juin 2024
13	Projet de loi modifiant la loi n°2015-493 du 07 juillet 2015 portant répression du terrorisme, telle que modifiée par la loi n°2018-864 du 19 novembre 2018	11 juin 2024
14	Projet de loi relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale	11 juin 2024
15	Projet de loi portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques	11 juin 2024
16	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive	11 juin 2024
17	Projet de loi portant gestion de la faune	11 juin 2024
18	Projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire	11 juin 2024
19	Projet de loi relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	11 juin 2024

N°	LIBELLÉS	ADOPTÉ PAR LE SÉNAT LE
Deuxième session ordinaire		
20	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), signé le 29 mai 1990 à Paris, tel que modifié en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013	23 octobre 2024
21	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-718 du 13 septembre 2023 portant modification de l'article 10 de la loi n°2014-812 du 16 décembre 2014 d'orientation du transport intérieur, telle que modifiée par les ordonnances n°2018-09 du 10 janvier 2018 et n°2019-99 du 30 janvier 2019	05 novembre 2024
22	Projet de loi portant code de déontologie et exercice de la profession infirmière	05 novembre 2024
23	Projet de loi portant code de déontologie et exercice de la profession de Sage-femme et de Maïeuticien	05 novembre 2024
24	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-719 du 13 septembre 2023 portant réforme des impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères à la charge des salariés	17 décembre 2024
25	Projet de loi portant Règlement du Budget de l'Etat pour l'année 2023	17 décembre 2024
26	Projet de loi de Finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2025	17 décembre 2024



LES AUTRES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

PARTIE 3

LES AUTRES ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

Outre le travail législatif, le Sénat a réalisé les activités majeures ci-après :

- le premier Colloque des Sénats d'Afrique ;
- le Forum de la Diaspora Ivoirienne 2024 ;
- les audiences de la Présidente du Sénat au niveau national ;
- les missions de coopération parlementaire internationale ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Sénateurs et des fonctionnaires.

I. Le premier Colloque des Sénats d'Afrique

A l'initiative du Sénat de la République de Côte d'Ivoire, un Colloque des Sénats d'Afrique s'est tenu les 10 et 11 octobre 2024, à Yamoussoukro.

Ce colloque, placé sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a porté sur le thème « **Idée de Sénat et expériences sénatoriales en Afrique** ». Il répondait à la nécessité de promouvoir des échanges réguliers et approfondis entre les Chambres Hautes du continent à l'effet de s'inspirer mutuellement de leurs bonnes pratiques et de favoriser ainsi des modèles d'institutions parlementaires adaptés aux valeurs et aux réalités africaines.

Plusieurs Présidents et Représentants de Présidents de Chambres Hautes africaines ainsi que Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat français et Invité d'honneur, ont pris part aux travaux de ce colloque. Le Vice-Président de la République, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, a représenté le Président de la République à la cérémonie d'ouverture.

Les principales articulations de ce colloque ont porté sur des conférences inaugurales, des panels, des conférences et le huis clos des Chefs de délégation.



1 Conférences inaugurales

Elles ont été prononcées par Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat de France, qui a exposé sur le thème : « Idée de Sénat et expériences sénatoriales en Europe », et Monsieur Pierre NGOLO, Président du Sénat de la République du Congo, qui, pour sa part, s'est prononcé sur le thème : « Idée de Sénat et expériences sénatoriales en Afrique ».

La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a assuré la modération de ces conférences.

Les deux exposés ont relevé des faisceaux de convergence entre les Sénats européens et africains qui, au regard des valeurs cardinales de pondération, de patience, de tempérance, de compétence et d'expertise qui les caractérisent, constituent des gages d'équilibre et de stabilité des sociétés africaines et européennes.

2 Panels et conférences

• Panels

- **Panel 1** : « Fonctions et fonctionnement des Sénats en Afrique » ;
- **Panel 2** : « Idée de Sénat : Historique des expériences sénatoriales de l'antiquité à nos jours » ;
- **Panel 3** : « Perspectives et avenir des Sénats en Afrique ».

• Conférences

- **Thème 1** : « L'institution sénatoriale en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire et du Nigéria » ;
- **Thème 2** : « Sénat et démocratie en Afrique Noire francophone » ;
- **Thème 3** : « Les institutions, les peuples et les époques ».

Ces panels et conférences ont été l'occasion pour des parlementaires ainsi que des experts en droit, en sciences politiques et en philosophie de faire une étude comparative des Sénats, de relever la contribution de l'institution sénatoriale dans l'expression de la démocratie en Afrique et de préciser le rôle et l'impact du Sénat sur la vie des peuples, au cours de différentes époques de l'Histoire.

3 Huis clos des Chefs de délégation

Le huis clos des Chefs de délégation a permis aux pays représentés au colloque de convenir de ce qui suit :

1. la création de l'Association des Sénats d'Afrique ;
2. la fixation du siège de l'Association des Sénats d'Afrique à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
3. l'adoption du projet de statuts ;
4. l'élection de la Présidente du Sénat de la République de Côte d'Ivoire pour assurer la présidence de l'association pour un an, conformément aux statuts.

II. Le Forum de la Diaspora Ivoirienne 2024

Co-organisé par le Sénat de Côte d'Ivoire et le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Forum de la Diaspora Ivoirienne 2024 s'est tenu sur le thème : « **Attractivité des territoires et mécanismes d'appui à la Diaspora pour le développement durable de la Côte d'Ivoire** », les 12 et 13 novembre 2024, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro.

Ce forum était placé sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, représenté à la cérémonie d'ouverture par le Haut Représentant du Président de la République, Monsieur Gilbert Kafana KONÉ.

D'éminentes personnalités ivoiriennes, des acteurs de la Diaspora ivoirienne, des Ambassadeurs, des représentants du secteur privé et de collectivités territoriales, des universitaires, des Institutions financières ainsi que des organisations nationales et internationales, ont pris part à ce forum.



Les travaux du Forum ont porté essentiellement sur des communications de cadrage et des panels.

1 Les communications de cadrage

Trois communications ont été présentées sur les thèmes suivants :

- **Le Sénat et la représentation des Ivoiriens Établis Hors de Côte d'Ivoire.**
- **Rôle de la Diaspora en tant qu'acteur de développement pour les pays africains.**
- **Diaspora ivoirienne et engagement pour la justice sociale : parcours, défis et contribution au développement durable.**

Ces communications ont dressé le cadre général des travaux du forum et offert aux participants les prérequis indispensables à des échanges fructueux au sein des panels.

2 Les panels

Huit (08) panels ont fait l'objet de présentation et de discussions sur les thèmes suivants :

- Panel 1 : Attractivité des territoires et développement local

Ce panel a exploré les stratégies nécessaires pour rendre les différentes régions du pays attractives aux investissements, notamment ceux provenant de la Diaspora ivoirienne.

- Panel 2 : Mécanismes d'appui à la Diaspora

Le panel s'est appesanti sur les différents mécanismes d'appui mis en place pour maximiser l'impact positif de la Diaspora sur le développement de la Côte d'Ivoire.

- Panel 3 : Diaspora et Investissement en Côte d'Ivoire

Les panélistes ont démontré que la Diaspora ivoirienne est un atout majeur pour le développement économique et social du pays dans la mesure où les investissements et l'engagement de celle-ci peuvent avoir un impact significatif sur la croissance et la prospérité de la Côte d'Ivoire.

- Panel 4 : Attentes de la Diaspora vis-à-vis des Institutions de la République

Le panel a établi clairement une relation entre l'impact positif des contributions de la Diaspora et la capacité des Institutions de la République à répondre efficacement et de manière proactive aux besoins et aspirations des Ivoiriens de l'étranger.

- Panel 5 : Développement durable et Diaspora

Les panélistes ont évoqué les moyens par lesquels la Diaspora peut promouvoir des pratiques durables et apporter des solutions innovantes aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels la Côte d'Ivoire fait face.

- Panel 6 : Nouvelles Technologies et valorisation du potentiel de la Diaspora

Ce panel a exploré les voies de l'utilisation des nouvelles technologies pour la valorisation du potentiel de la Diaspora et pour la contribution au développement du pays.

- Panel 7 : Rôle des Ambassadeurs, Consuls généraux et acteurs des réseaux influents dans la mobilisation de la Diaspora

Le panel a mis en lumière l'importance de ces acteurs dans le renforcement des liens entre la Diaspora et la Côte d'Ivoire et les stratégies efficaces visant à optimiser leur contribution à la mobilisation de la Diaspora pour le développement de la Côte d'Ivoire.

- Panel 8 : Industries culturelle et sportive comme vecteurs de développement économique et social

Les panélistes ont montré le rôle moteur que peuvent jouer les industries culturelle et sportive, soutenues par la Diaspora ivoirienne, dans le progrès économique et social de la Côte d'Ivoire.

3 Les rencontres B2B et les expositions des stands

Des expositions de stands et des échanges B2B se sont tenus en marge des travaux. Ils ont permis à l'ensemble des participants d'échanger utilement sur le rôle primordial de la Diaspora ivoirienne dans le développement économique de la Côte d'Ivoire et ont constitué des plateformes d'échanges, de contacts et de réalisation d'opportunités d'affaires.

4 Les recommandations

1. l'initiation de politiques plus inclusives qui prennent en compte les besoins et les aspirations de la Diaspora dans leur diversité ;
2. la mise en œuvre d'une véritable politique d'incitation des banques à accompagner la Diaspora dans les réalisations de projets ;
3. la création d'un Guichet Unique de la Diaspora ;
4. la mise en place de programmes de formation et de mentorat ;
5. la mise en place d'une plateforme de collaboration et d'investissements au profit de la Diaspora ;
6. la mise en réseau pour l'accès aux marchés internationaux ;
7. la promotion des Champions nationaux en mettant à la disposition des Ivoiriens qualifiés des moyens de facilitation de création d'entreprises dans des secteurs stratégiques protégés ;
8. la facilitation des transferts de compétences et de connaissances de la Diaspora ;
9. la mise en place d'une plate forme pour le suivi des recommandations issues du Forum.



III. Les audiences de la Présidente du Sénat au niveau national

Madame Raymonde GAGNÉ, Présidente du Sénat du Canada, a effectué une visite de travail et d'amitié, le mardi 04 mars 2024, au siège du Sénat de Côte d'Ivoire, à Yamoussoukro.

A cette occasion, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA, et son homologue du Canada se sont entretenues sur plusieurs sujets d'intérêt commun, notamment la nécessité de renforcer la coopération entre les deux Chambres parlementaires dans divers domaines ainsi que les questions de genre, d'éducation et de coopération interparlementaire. Aussi la mise en place d'un groupe d'amitié entre le Sénat du Canada et le Sénat de Côte d'Ivoire a-t-elle été souhaitée en vue d'entretenir des relations plus étroites, fondées sur les principes de confiance et de bénéfices mutuels.

La visite de travail s'est conclue par la publication d'un communiqué conjoint, réitérant l'engagement des deux chambres à œuvrer, en appui à leurs gouvernements respectifs, à l'approfondissement des excellentes relations qui unissent la Côte d'Ivoire et le Canada.



► Audiences de la Présidente du Sénat

Au cours de l'année 2024 la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a reçu en audience plusieurs personnalités.



23 février 2024

Son Excellence Monsieur Anderson BLANC, Ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire.



01 mars 2024

Monsieur Pascal DE IZAGUIRRE, Président Directeur Général du groupe CORSAIR.



Jeudi 21 mars 2024

Madame Françoise REMARCK, Ministre de la Culture et de la Francophonie.



Mercredi 27 mars 2024

Son Excellence Monsieur Rafael Soriano ORTIZ, Ambassadeur d'Espagne en Côte d'Ivoire.



Mercredi 27 mars 2024

Son Excellence Monsieur Matthias VELTIN, Ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire.



Mardi 02 avril 2024

Une délégation de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines (ASCAD), conduite par son Président, le Professeur Antoine HAUHOUOT ASSEYPO.



Lundi 29 juillet 2024

Monsieur Rafael Soriano ORTIZ, Ambassadeur d'Espagne en Côte d'Ivoire.



Mercredi 31 juillet 2024

Son Excellence Madame Jessica DAVIS BA, Ambassadeur des Etats-Unis en Côte d'Ivoire.



Mardi 24 septembre 2024

Une délégation du Comité Interparlementaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (CIP-UEMOA), conduite par l'Honorable Professeur Abdoulaye SOMA, Président intérimaire.



Mardi 24 septembre 2024

Le Président de l'Association des Commissions des Finances de l'Afrique de l'Ouest (WAAPAC), l'Honorable Issouf TRAORE.

IV. Les missions de coopération parlementaire internationale

Au titre des missions de coopération parlementaire internationale, le Sénat a pris part à plusieurs activités.

► Conférence parlementaire sur la coopération Sud-Sud

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia CAMARA, a pris part les 15 et 16 février 2024, à Rabat au Maroc, à la Conférence parlementaire sur la coopération Sud-Sud. Organisée à l'initiative de la Chambre des Conseillers du Maroc, en collaboration avec l'Association des Sénats, Shoora et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe (ASSECAA), cette conférence avait pour thème central : « Coopération sud-sud : le rôle des parlements nationaux et des unions parlementaires régionales et continentales en Afrique, dans le monde arabe et en Amérique latine dans la promotion des partenariats stratégiques et la réalisation de l'intégration et du développement commun ».

Dans son intervention à la tribune, Madame la Présidente du Sénat ivoirien a salué l'initiative de cette rencontre et réaffirmé l'importance du rôle des parlements dans le renforcement des partenariats stratégiques.

En marge de la conférence, elle a été reçue en audience par Monsieur Enaam MAYARA, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc et de l'ASSECAA. Elle a également pris part à une réunion dédiée aux femmes parlementaires de l'ASSECAA.





► Forum parlementaire mondial

Les 15 et 16 avril 2024, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a participé au Forum parlementaire mondial (GPF 2024) à Washington D.C., aux USA, organisé conjointement par la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI).

Madame la Présidente du Sénat a animé un panel sur le thème : « Renforcer la responsabilité et la gouvernance pour de meilleurs résultats de développement : le rôle des parlementaires ». Au cours de sa communication, elle a souligné les efforts du Parlement ivoirien pour promouvoir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion publique. Elle a également participé à un autre panel consacré au genre, axé sur l'intégration de stratégies efficaces pour promouvoir l'égalité des sexes en faveur d'une croissance durable et inclusive. Elle était accompagnée par le Sénateur KOUAMÉ Koffi Norbert, Questeur.

► 49^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Madame Kandia CAMARA a conduit une délégation à la 49^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue du 5 au 9 juillet 2024 à Montréal, au Canada.

En marge des travaux de cette 49^{ème} session, Madame la Présidente du Sénat a été reçue en audience par les Présidents des deux chambres du Parlement Canadien à savoir Madame Raymonde GAGNÉ, Présidente du Sénat, et Monsieur Greg FERGUS, Président de la Chambre des communes. Elle a également accordé des audiences à des hautes personnalités présentes à cette session.

Outre ces différentes rencontres, Madame Kandia CAMARA a pris part à une réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF.

Il convient d'ajouter que plusieurs autres réunions de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ont été organisées au cours de l'année 2024, notamment la 15^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique, les 18 et 19 avril 2024, à Port Louis, en République de Maurice, et la 30^{ème} Assemblée Régionale Afrique, du 28 au 30 mai 2024 à Yaoundé, au Cameroun. Le Sénat a été représenté à chacune de ces réunions.



► Visite de travail et d'amitié de la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire au Sénat de France

Le 11 juillet 2024, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia CAMARA, a effectué une visite de travail au Sénat de France, où elle a été reçue par son homologue, Monsieur Gérard LARCHER, au Palais du Luxembourg.

Lors de leurs échanges, les deux Présidents de Chambre ont réaffirmé leur engagement à renforcer l'accord de coopération signé en 2018. Madame Kandia CAMARA a également signé le Livre d'or du Sénat français et invité Monsieur Gérard LARCHER à participer au Colloque International des Sénats d'Afrique prévu les 10 et 11 octobre 2024, à Yamoussoukro.



► Forum Universel du Leadership Féminin

La Présidente du Sénat ivoirien a participé au Forum Universel du Leadership Féminin, organisé les 11 et 12 juillet 2024 au Parlement Européen à Strasbourg, sous le thème : « *Émergence politique et impact économique : Les axes de tous les possibles du leadership féminin dans un monde en mutation* ».

Cet événement international a rassemblé des leaders d'opinion, entrepreneurs et professionnels pour promouvoir le leadership féminin. Lors de ce Forum, Madame Camara a reçu un prix spécial du Forum en reconnaissance de son engagement et de ses actions.



► Forum International des Leaders (ILF 2024)

Accompagnée du Sénateur TRAORÉ Bamoudien, Madame Kandia CAMARA a participé à la 11^{ème} édition du Forum International des Leaders (ILF 2024), organisée par le National Democratic Institute (NDI) à Chicago, États-Unis, du 19 au 22 août 2024.

Cette rencontre internationale a été l'occasion d'échanges approfondis sur la démocratie à l'échelle mondiale.

En marge du forum, Madame la Présidente du Sénat a assisté à la Convention du Parti Démocrate américain.



► 16^{ème} session de la Conférence des Parties (COP16)

La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a pris part à la 16^{ème} session de la Conférence des Parties (COP16) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), du 02 au 13 décembre 2024 à Riyad en Arabie Saoudite.

Placée sous le thème : « Notre terre, notre avenir », cette session avait pour objectif d'accélérer les efforts pour restaurer les terres dégradées et renforcer la résilience face aux sécheresses, tout en soutenant la transition écologique.

Madame la Présidente du Sénat était accompagnée du Sénateur DAO Losseni, 2^{ème} vice-Président de la Commission de la Sécurité et de la Défense.



V. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Sénateurs et des fonctionnaires

► Atelier d'appropriation des guides pratiques de procédures parlementaires

Les 4 et 5 avril 2024, un atelier d'appropriation des guides pratiques de procédures parlementaires, présidé par Madame Sarra FADIKA SAKO, Vice Présidente du Sénat, a eu lieu à Yamoussoukro, à l'intention des Sénateurs et des Députés ivoiriens.

Ces guides, élaborés en collaboration avec le Sénat français et le Bundesrat allemand dans le cadre du projet INTER PARES, portent sur l'élaboration de propositions de loi et la procédure d'amendement. Ils visent à aider les parlementaires ivoiriens à mieux exercer leurs missions législatives et à renforcer la démocratie participative. L'atelier a également permis aux parlementaires de se familiariser avec ces guides et d'encourager une meilleure coordination entre le Sénat et l'Assemblée nationale dans l'élaboration et l'amendement des lois.



► **Atelier de renforcement des capacités des membres de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP)**

Le 15 mai 2024, les membres de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) ont participé à un atelier de formation à Yamoussoukro sur le cadre réglementaire et la méthodologie d'évaluation des politiques publiques.

Cet atelier visait à fournir aux Sénateurs les outils nécessaires pour accomplir leur mission dans le respect des lois, en incluant toutes les parties prenantes. Les travaux ont principalement porté sur la loi n°2022-966 du 14 décembre 2022 relative à l'évaluation des politiques publiques et sur le guide d'évaluation des politiques publiques.



► **Les sessions de renforcement des capacités des membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)**

Les membres de la CAEF ont pris part à plusieurs sessions de renforcement des capacités, au nombre desquelles l'atelier de formation consacré aux méthodes et techniques d'analyse de l'annexe fiscale organisé du 18 au 21 novembre 2024.

Financée par la Banque mondiale à travers le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), cette session de formation, organisée dans le cadre du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC), avait pour objectif d'améliorer les politiques fiscales nationales et de renforcer l'action parlementaire en Côte d'Ivoire.



PHOTOTÈQUE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2024



PHOTOTÈQUE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2024





PHOTOTÈQUE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 2024





PHOTOTÈQUE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 2024



ANNEXES



Annexe 1 : La composition des Commissions permanentes

Annexe 2 : Le discours solennel d'ouverture de la première session ordinaire 2024

Annexe 3 : Le discours solennel de clôture de la première session ordinaire 2024

Annexe 4 : Le discours solennel d'ouverture de la deuxième session ordinaire 2024

Annexe 5 : Le discours solennel de clôture de la deuxième session ordinaire 2024

ANNEXE 1

La composition des Commissions permanentes

Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)

Elle est en charge des questions d'administration territoriale, de décentralisation, d'organisation judiciaire, de législation civile, administrative et pénale, de lois constitutionnelles, organiques et électorales, d'identification, de naturalisation, de contrôle constitutionnel, de règlement, d'immunités, de promotion de la démocratie, de droits de la personne humaine et du genre.



SIDIBÉ VALY
Président



ABDOULAYE TANO
1er Vice-Président



GUEYE BONIFACE
2ème Vice-Président



KAMBIRÉ SIÉ
Rapporteur Général



EKRA KOUAKOU ANTOINE
Rapporteur Gén. adjoint



ZOUMANA MAKADJI
Secrétaire



DIOMANDÉ LASSINA
Secrétaire



ABO KOUAMÉ FAUSTIN
Membre



DELMA
MOUHAMAD SALICE
Membre



TRAORÉ BAMOUDIEN
Membre



TRAORÉ LASSINA
Membre



SAH TIETEMOMON
Membre



SARRA FADIKA SAKO
Membre



SILUÉ KAGNON AUGUSTIN
Membre

Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF)

Elle est en charge des questions de lois de finances, d'affaires économiques, de plan, de domaines, de mines, de travaux publics, de transport, de poste, d'aéronautique, d'agriculture, d'élevage, de pêche, de tourisme, d'artisanat, d'énergie, d'industrie, de commerce, de foncier rural et de bonne gouvernance.



CISSÉ MAMADOU
Président



KOSSONOU KOUASSI
IGNACE
1er Vice-Président



COULIBALY LACINA
2e Vice-Président



TOURÉ BOURAMA
Rapporteur général



SEU TIA
Rapporteur
Général Adjoint



AHOUASSA
ALEXANDRE
Secrétaire



DIABY VASSIRIKI
Secrétaire



BEZEME KOUAMÉ
CHRISTOPHE
Membre



EKISSI BEHOU
Membre



GABALA MARIAM
ÉPSE DAO
Membre



KACOU KOUASSI
CHRISTOPHE
Membre



KONATÉ ABOU
DRAMANE
Membre



KOUADIO ALYKE TITEH
GNAKPA NORBERT
Membre



QUATTARA
LAMINE SIMON
Membre



TOMPIEU-ZOUO
AUGUSTIN
Membre



YAO KOUAMAN
MOÏSE
Membre

Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)

Elle est en charge des questions de culture, d'éducation, de jeunesse, de sports, de loisirs, de santé publique, de population, de travail, d'affaires sociales, de statuts professionnels, de consommation et de fonction publique.



COFFI MICHEL
BENOÎT
Président



DA SYLVA SYLVIA HELENA
LUISA ÉPSE ANOMA
1er Vice-Président



POATY GNIMA
JEANNE CHANTAL
2ème Vice-Président



GOUETI BI SOHO
CHARLES
Rapporteur Général



DIARRASSOUBA
NANOUROU
Rapporteur Gén. Adj.



FATOUMA SANGARÉ
Secrétaire



KONATÉ BINDOU
Secrétaire



BAMBA MAÏMOUNA
ÉPSE DOSSO
Membre



COULIBALY DJENEBA
Membre



COULIBALY MAMAN
ÉPSE OUATTARA
Membre



DIBY N'GORAN
BEATRICE
Membre



MAMADOU
DIOMANDÉ
Membre



MEITÉ YAYA
Membre

Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens Établis Hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)

Elle est en charge des relations interparlementaires, de coopération civile internationale, des affaires étrangères, des conférences internationales, de la coopération militaire internationale et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.



DJÉDJÉ ILAHIRI
ALCIDE
Président



SOUKOULÉ KADY
ÉPSE KONÉ
1er Vice-Président



KANO MAMADOU
2ème Vice-Président



OUATTARA
ANZOUMANAN
Rapporteur Général



ODJE TIAKORÉ
JOSEPH
Rapporteur Gén. Adj.



AHIBA BOGUIÉ
Secrétaire



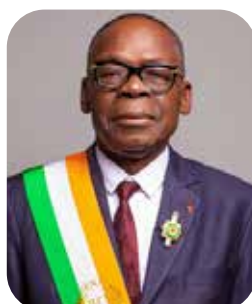
BOMBRO LEZOU
FRANCIS
Secrétaire



FANNY MOUSSOKOURA
CHANTAL
Membre



OPERI KOKORA ALEXIS
Membre



TAUCLA KOUASSI
VICTOR
Membre



TOURÉ MANINDJA
ÉPSE DIABATÉ
Membre



YAPOBI JEAN
DÉsirÉ LUCIEN
Membre



YEBOUÉ KOUAMÉ
KOUASSI PASCAL
Membre

Commission de la Sécurité et de la Défense (CSD)

Elle est en charge des questions de défense nationale, de police, d'immigration, de protection civile et de prévention des conflits internes.



DJOUHA KEHI
EDOUARD
Président



KOUASSI
ABONOUAN JEAN
1er Vice-Président



DAO LOSSENI
2ème Vice-Président



DEHE PAUL
Rapporteur Général



KONÉ BOUBACAR
Rapporteur Gén. Adj.



ASSEKÉ
YABA ADÈLE
Secrétaire



COULIBALY
BOIKARY KADER Se-
crétaire



ALLAH
KOUADIO RÉMI
Membre



BABA TRAORÉ
Membre



BAMBA SOGONA ÉPSE
ARNAULT
Membre



FAMIE AKATTIA
EDOUKOU FELIX
Membre



KOUASSI ALLOMO
OUFFOUÉ
Membre



KOULIBALY
MARIAM FETEGUÉ
Membre



N'DOHI
YAPI RAYMOND
Membre



OUATTARA
KOUAKOU
Membre

Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)

Elle est en charge des questions de recherche scientifique, d'eaux, de chasse, d'habitat, d'urbanisme, de monuments, de sites historiques, de sites touristiques, de pollution, de télécommunication, de biotechnologie, d'équilibre écologique, de feux et d'incendies des forêts, de désertification, d'érosion marine, de technologies de l'Information et de la communication, de communication audiovisuelle et de multimédia ainsi que d'environnement.



AMBLARD MARIE ELISABETH
VIVIANE ÉPSE ZUNON-KIPRÉ
Président



KONATÉ LAMINE
1er Vice-Président



GOURENE GERMAIN
2ème Vice-Président



KONÉ SIAKA
Rapporteur Général



BADOH MOUSSA
Rapporteur Gén. Adj.



MELEDJE
ABOUD HILAIRE
Secrétaire



YAO
KOUADIO SERAPHIN
Secrétaire



BAMBA MAMADOU
Membre



BOUEKA NABO
CLEMENT
Membre



COULIBALY YAO
MADIARA
ÉPSE COULIBALY
Membre



DIALLO
AMOIN NICOLE
Membre



KOUADIO-KPLI KOUAS
SI DEPHIN
Membre



KOUAMÉ OI
KOUAMÉ BERNARD
Membre

Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP)

Elle est en charge des questions relatives à l'évaluation de politiques publiques nationales de portée générale, de politiques publiques nationales de portée sectorielle et de politiques publiques locales.



BAKARY OUATTARA
Président



EHUI KOUTOUA
BERNARD
1er Vice-Président



DJIBO YOUSOUF
NICOLAS
2ème Vice-Président



THÉODULE DIRO
LAHUËT
Rapporteur Général



RICHMOND-AHOUA
EBA MARIE- IRÈNE
Rapporteur Gén. Adj.



KOUACOU GNRANGBÉ
KOUADIO JEAN
Secrétaire



KONIN AKA
Secrétaire



ATSÉ N'DE ZEPP
Membre



BAFLAN LAURE
ÉPSE DONWAHI
Membre



DIABY MAKANI
Membre



KOUADIO
KOUAKOU BERTIN
Membre



YACÉ
GABRIEL JOSEPH
Membre

ANNEXE 2

Le discours solennel d'ouverture de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2024 (Mercredi 31 janvier 2024)

- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République représentant le Président de la République ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Ministre, Gouverneur du District autonome de Yamoussoukro ;
- Madame et Messieurs les Ministres, Gouverneurs ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les députés ;
- Mesdames et Messieurs les sénateurs, chers collègues ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
- Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
- Monsieur le Préfet de Région ;
- Monsieur le Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les journalistes ;
- Chers invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

C'est avec un plaisir renouvelé que je prends la parole, ce mercredi 31 janvier 2024, à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la première session ordinaire de l'année. Je saisis cette occasion pour vous adresser à chacune et à chacun, mes chaleureuses salutations et vous exprimer ma profonde gratitude pour votre présence si distinguée à nos côtés.

A tous, je souhaite la bienvenue à Yamoussoukro. Je voudrais former à l'endroit de chacune et de chacun de vous, ainsi qu'à l'ensemble des membres de vos familles, mes vœux les meilleurs de santé, de paix, de longévité et de prospérité pour cette année nouvelle.

- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ;
- Distingués invités ;

- Mesdames et messieurs ;

La CAN 2023, « c'est chez nous ». Enjeu majeur pour la Côte d'Ivoire, cet événement est, sans aucun doute, une vitrine du développement pour notre pays. Restons mobilisés pour faire de cette CAN non seulement une grande fête de la jeunesse, de l'hospitalité ivoirienne et de la fraternité africaine, mais également une opportunité d'accélération du processus de développement de notre pays.

C'est pourquoi, il me plaît de saluer l'ensemble des vingt-quatre (24) pays qui ont participé à cette compétition.

Je voudrais encourager ceux qui n'ont pas démérité mais dont le parcours s'est arrêté et souhaiter bonne chance aux équipes encore en compétition.

Le Sénat se réjouit de l'excellente organisation de cette compétition sportive et de la qualité des infrastructures dont nous pouvons être fiers sur toute l'étendue du territoire national.

Mesdames et Messieurs,

Les Sénateurs voudraient exprimer leurs chaleureuses félicitations au Président Alassane Ouattara pour avoir créé les conditions d'organisation de la plus belle des CAN. Nos respectueuses félicitations vont également à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République.

Nous adressons nos félicitations et nos encouragements au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Sports et du Cadre de Vie pour son implication effective en vue d'optimiser le dispositif d'organisation de cette CAN, que dis-je, de notre CAN.

Nous adressons aussi nos félicitations et encouragements à Monsieur le Ministre Délégué en charge des Sports et du cadre de Vie, aux membres du Gouvernement, à la Confédération Africaine de Football, à la Fédération Ivoirienne

de Football, au Comité d'Organisation de la CAN (COCAN) et à tous ceux qui, avec acharnement, œuvrent au succès de l'organisation de cette exceptionnelle compétition.

Au regard de la ferveur que suscite cet événement, nous en conviendrons, le sport en général et le football en particulier, reste et demeure un facteur de rassemblement et donc de cohésion nationale.

Surtout, il cultive la paix par le brassage qu'il suscite autour d'un objectif commun, la victoire.

La quête de cette victoire pacifie toute la Nation jusqu'au résultat final.

Le sport est aussi facteur de développement économique et social. A preuve, toutes les infrastructures de qualité exceptionnelle réalisées stades, résidences, hôtels, routes, ponts, échangeurs, tunnel, réseaux électriques et de distribution d'eau potable, un commerce plus florissant, une affluence dans les maquis, bars, restaurants, un transport routier et un trafic aérien plus denses.

Le moment du bilan arrivera et là, le Sénat prendra toute sa place dans le cadre de sa mission d'évaluation des politiques publiques.

Pour l'heure, je voudrais, au nom du Sénat, féliciter nos vaillants Eléphants pour leurs performances et inviter l'ensemble des Ivoiriennes et des Ivoiriens, quelles que soient les circonstances, à garder leur esprit d'ouverture et leur sens de l'hospitalité ; à resserrer les rangs et à demeurer mobilisés pour le succès de la CAN de l'Hospitalité.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ; Distingués invités Mesdames et messieurs ;

La réforme constitutionnelle du 25 juillet 2023 institue deux sessions ordinaires au Parlement: l'une de janvier à juin et l'autre d'octobre à décembre.

La cérémonie qui nous réunit, ce matin, se tient en application de l'article 94 nouveau alinéa 3 de la Constitution, qui dispose « La première session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale... ».

Ce jour marque ainsi le début, pour cette

année 2024, de nos activités parlementaires.

A cette occasion, la chambre haute du Parlement voudrait, une fois de plus, témoigner à Son Excellence Monsieur le Président de la République, toute son admiration et sa très haute considération pour ses qualités intrinsèques d'Homme de développement et d'Homme de vision.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ;

Votre présence constante aux côtés de notre Chambre tant à l'occasion de nos travaux parlementaires que lors de nos séances solennelles d'ouverture et de clôture de session constitue pour le Sénat un réel motif de satisfaction que je voudrais saluer à sa juste valeur.

Je voudrais vous traduire la gratitude de Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour l'intérêt tout particulier porté ainsi à notre chambre.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

C'est toujours avec une grande joie que nous vous recevons ici.

Votre présence est l'illustration de la parfaite collaboration entre les deux chambres du Parlement.

Cette collaboration institutionnelle qui préside aux relations entre l'Assemblée nationale et le Sénat, revêt une importance particulière pour l'équilibre et l'efficacité de notre démocratie.

Je tiens à vous exprimer ma sincère gratitude pour votre grande disponibilité et votre esprit d'ouverture tout en vous assurant de ma fraternité.

J'associe à ces remerciements les honorables députés qui vous accompagnent.

Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions,

Votre présence régulière aux séances solennelles d'ouverture de nos sessions ordinaires, est l'expression de votre esprit républicain et de l'estime singulière que vous portez à notre chambre.

Je voudrais vous en remercier tout particulièrement et vous assurer de mon

entier engagement à favoriser une plus importante et fructueuse coopération entre nos Institutions respectives.

Excellences Mesdames et messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire,

Il me plaît de vous exprimer ma gratitude et celle de Mesdames et Messieurs les Sénateurs, pour l'appui inestimable que vous apportez à notre chambre depuis plusieurs années déjà.

Je voudrais vous réaffirmer toute ma sympathie et vous dire ma détermination à œuvrer, avec votre appui, à l'approfondissement des relations de coopération avec les chambres parlementaires de vos pays respectifs en vue du progrès partagé de nos peuples.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Chers collègues,

Je salue l'abnégation, l'assiduité et la compétence dont vous faites preuve dans l'exercice de votre mandat.

Je saisis l'heureuse occasion de l'ouverture de notre première session ordinaire de l'année 2024 pour vous traduire toute ma fierté et ma satisfaction au regard du remarquable travail déjà accompli.

Chers collègues,

L'année 2024 s'annonce pour nous sous les meilleurs auspices.

Ainsi, au titre de la mise en œuvre de notre mission de **législation**, nous aurons à examiner dans les prochaines semaines, six (6) projets de loi déjà enregistrés sur le bureau de notre Institution, notamment ceux ayant trait au Code électoral et au Code de la nationalité.

A l'instar des sessions précédentes, un intérêt tout particulier sera porté à la qualité de la loi.

On le sait, la doctrine reproche souvent au législateur « l'art de mal légiférer » et la faiblesse de la rigueur dans la production du droit.

Or, la lisibilité, l'accessibilité, l'intelligibilité, la simplicité postulent que les citoyens soient en mesure de déterminer ce qui est défendu par le droit applicable, sans que cela n'appelle de leur part des efforts insurmontables. Pour

parvenir à ce résultat, les normes édictées doivent être claires et intelligibles.

La qualité de la règle et, surtout, sa bonne compréhension sont des exigences de sécurité juridique.

Il appartient, par conséquent, à la représentation nationale d'aller plus en profondeur dans son œuvre d'examen de la loi afin de s'assurer que la loi réponde aux besoins de nos concitoyens.

L'efficacité législative est une exigence aussi bien démocratique que de bonne gouvernance que nous nous emploierons à traduire dans nos travaux.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

La modification de notre Règlement, le 23 novembre 2023, conformément à l'article 93 de la Constitution, a instauré une Commission permanente chargée de l'évaluation des politiques publiques.

La loi n°2022-966 du 14 décembre 2022 portant évaluation des politiques publiques fixe le cadre et les modalités de mise en œuvre de cette mission.

Je voudrais informer Mesdames et Messieurs les Sénateurs que j'entamerai les consultations nécessaires en vue de la mise en place de cette commission.

Chers collègues,

Au titre de sa mission de **représentation des collectivités territoriales**, le Sénat entend poursuivre son plaidoyer auprès du Gouvernement en vue de l'amélioration de la politique de décentralisation dans notre pays.

En effet, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans le développement économique de notre pays par les réponses appropriées qu'elles apportent aux besoins de développement économique et social des populations.

Il importe, par conséquent, d'encourager une gestion de proximité efficiente des collectivités territoriales et d'en faire de véritables centres économiques locaux par la promotion de partenariats avec le secteur privé, notamment dans le domaine de la transformation de nos produits agricoles.

Au titre de la **représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire**, un accent particulier sera mis, au cours de cette année parlementaire 2024, sur cette mission.

Par la représentation des Ivoiriens de l'extérieur, la chambre haute du Parlement est un relai essentiel de communication entre notre pays et l'extérieur. Cette communication avec les Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire est fondamentale à l'aune de certains indicateurs. En effet, selon des statistiques de la Banque Africaine de Développement, environ 1,2 million d'Ivoiriens résidaient dans l'ensemble des pays du monde en 2022, soit 5,4% de la population totale ivoirienne.

La contribution de cette diaspora à l'économie ivoirienne est estimée à 1,2% du Produit Intérieur Brut (PIB), avec des flux financiers d'un montant de 180 milliards de francs CFA et des investissements directs évalués à environ 10 milliards de francs CFA.

Si cet apport au développement de notre pays demeure non négligeable, en retour et afin de le maximiser, il importe que notre chambre se mette à l'écoute de nos compatriotes établis à l'extérieur.

C'est pourquoi, au cours de cette année, nous nous emploierons, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, à l'organisation effective d'un cadre de concertation avec la diaspora ivoirienne pour une représentation plus efficace, en vue d'une meilleure participation au développement de la Côte d'Ivoire.

Dans ce cadre, le Sénat ira au contact de nos compatriotes résidant à l'extérieur du pays avant la tenue du grand forum avec la diaspora qui aura lieu cette année.

Au titre de la **diplomatie parlementaire**, nous poursuivrons le maillage de nos relations de coopération bilatérales et multilatérales tant sur le plan national qu'international.

Ainsi, en 2024, le Sénat envisage de participer à plusieurs événements interparlementaires majeurs en Afrique, en Europe, en Amérique et en Asie.

Au cours de cette année, nous aurons l'honneur de recevoir **Madame Raymonde Gagné, Présidente du Sénat du Canada**, dans le cadre d'une visite qui devrait permettre à

notre Institution de tirer profit de la riche expérience de cette chambre créée en 1867, notamment en matière de procédure législative, de diplomatie et de coopération parlementaires.

Par ailleurs, notre pays accueillera, au cours de l'année 2024, de grandes rencontres interparlementaires, notamment la 18^{ème} Conférence de l'Union des Parlementaires des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI) et la 5^{ème} Assemblée générale et le Symposium de l'Organisation Africaine des commissions des comptes publics (AFROPAC).

La vitalité de notre diplomatie parlementaire traduit, pour notre part, la détermination du Sénat de la République de Côte d'Ivoire à jouer un rôle plus accru tant sur la scène nationale qu'internationale afin de contribuer de manière significative au rayonnement de notre pays.

L'ensemble des actions sus mentionnées, devraient être encadrées par un plan stratégique couvrant les années 2024 à 2028, qui vous sera transmis pour adoption au cours de la prochaine séance plénière de notre Institution.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ; Distingués invités Mesdames et messieurs ;

Je voudrais saluer, une fois de plus, les immenses progrès enregistrés par notre pays tant sur les plans économique, social que politique.

Notre pays consolide ainsi de plus en plus sa place de locomotive de la sous-région ouest-africaine et s'illustre tout particulièrement en Afrique par la qualité de ses infrastructures routières, sanitaires, sportives, scolaires, universitaires, sécuritaires, etc.

Le Sénat voudrait, ici, par ma voix, féliciter Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour sa vision prospective qui permet de façon progressive la transformation structurelle et durable de notre pays.

C'est donc l'occasion d'appeler l'ensemble de nos compatriotes à faire confiance au leadership éclairé du Président de la République **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, aujourd'hui seule véritable boussole de la destinée de notre Nation.

Le Sénat, pour sa part, affirme sa pleine adhésion aux orientations définies par le Président de la République pour cette année 2024 au cours de son adresse à la Nation le 31 décembre 2023.

Aussi s'engage-t-il à apporter tout son appui au suivi des grands projets agricoles et agropastoraux prévus dans certaines circonscriptions, visant l'autosuffisance alimentaire.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris par notre pays lors de la COP 28, je voudrais inviter Mesdames et Messieurs les Sénateurs à se tenir aux côtés des Collectivités territoriales afin de prêter une attention toute particulière aux préoccupations liées à la lutte contre les changements climatiques.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ; Distingués invités Mesdames et Messieurs ;

Pour terminer, je voudrais réitérer les félicitations et les encouragements du Sénat à notre équipe nationale de football.

Je voudrais rappeler et rendre hommage la grande épopée des années 1960 et 1970 avec les KONAN YOBOUET, LAURENT POKOU, ERNEST KALLET BIALLY, BAZO CHRISTOPHE qui ont écrit les premières lettres de noblesse du football ivoirien.

Il y a eu également l'époque des TRAORÉ ABDOULAYE dit Ben Badi, GADJI CELI SAINT JOSEPH, YOUSSEUF FOFANA, BEN SALAH, LUCIEN KASSI KOUADIO, ALAIN GOUAMÉNÉ qui ont marqué leur époque en remportant la toute première CAN de l'histoire au Sénégal en 1992.

Plus récemment, la Génération dorée des DIDIER DROGBA, KOLO TOURE, YAYA TOURÉ, GERVINHO, AROUNA DINDANE, DIDIER ZOKORA, BAKARI KONE dit BAKI KONÉ, AROUNA KONÉ, COPA BARRY a inscrit également son nom au panthéon de l'histoire du football ivoirien. La plupart de ces footballeurs a remporté la deuxième Coupe d'Afrique des Nations de notre pays en 2015, à Bata, en Guinée Equatoriale.

Chers Eléphants,

Vos illustres prédécesseurs que je viens de citer vous ont montré la voie. Vous

nous faites vivre, au cours de cette CAN, des moments d'émotion exceptionnels.

Vous avez pu vous rendre compte de l'amour que vous portent le Président de la République, premier Capitaine des Eléphants, et chacune et chacun des Ivoiriens.

SÉKO FOFANA, FRANCK KESSIÉ, SERGE AURIER, IBRAHIM SANGARÉ, KOSSOUNOU ODILON, SÉBASTIEN HALLER, SIMON ADINGRA, NICOLAS PÉPÉ, DIAKITÉ OUMAR, YAHIA FOFANA ainsi que tous les autres membres de notre équipe nationale, vous le savez, le trophée continental est plus que jamais à notre portée.

Chers Eléphants,

Il ne nous reste plus que trois matchs pour le sacre continental.

Il ne nous reste plus que trois finales à jouer. Tous les ivoiriens seront à vos côtés à Bouaké le samedi 03 février 2024 en vue de la qualification pour la demi-finale.

Chers Eléphants,

La CAN c'est chez nous et le trophée doit rester chez nous. Vous avez montré au peuple ivoirien que vous pouvez le faire.

Faites-le pour le premier Capitaine des éléphants, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane OUATTARA. Faites-le pour le peuple ivoirien qui vous aime et vous adule tant.

Faites-le pour vous-mêmes, pour l'amour que vous avez pour votre patrie et pour la fierté que vous avez d'arborer le maillot national et de représenter la Nation toute entière.

C'est sur cet appel que conformément à l'article 94 nouveau de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat pour l'année 2024.

Vive la CAN !
Vive le Sénat !
Vive la Côte d'Ivoire !

Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire

ANNEXE 3

Le discours solennel de clôture de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2024 (mercredi 19 juin 2024)

- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République représentant le Président de la République ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Ministre, Gouverneur du District autonome de Yamoussoukro ;
- Madame et Messieurs les Ministres, Gouverneurs ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les députés ;
- Mesdames et Messieurs les sénateurs, chers collègues ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
- Monsieur le Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
- Monsieur le Préfet de Région ;
- Monsieur le Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les journalistes ;
- Chers invités,
- Mesdames et Messieurs ;

C'est avec une joie renouvelée que je prends la parole, ce jour, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire de l'année 2024.

Ces séances solennelles d'ouverture et de clôture de sessions ordinaires, constituent des événements particuliers de la vie de notre Institution, qui nous offrent l'opportunité de réunir autour de la représentation nationale, l'ensemble des Institutions de la République, les représentants des pays amis de la Côte d'Ivoire ainsi que les principales autorités politiques, administratives et coutumières de Yamoussoukro, notre ville siège.

Il me plaît donc, en cette heureuse circonstance de traduire une fois de plus, ma profonde

reconnaissance et celle de mesdames et messieurs les Sénateurs à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour sa proximité avec notre chambre et l'intérêt singulier qu'il continue de nous porter.

Monsieur le Haut Représentant du Président de la République,

Je voudrais vous exprimer toute la satisfaction de notre chambre pour l'accompagnement dont elle bénéficie de votre part dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

Votre présence constante auprès du Sénat rassure, s'il en est encore besoin, de l'importance accordée par Monsieur le Président de la République à la Chambre haute du Parlement.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Je me réjouis également de votre présence distinguée à cette séance.

Les excellentes relations que nos deux chambres entretiennent, depuis toutes ces années, constituent un exemple de la parfaite cohésion et de la solidarité institutionnelle dont notre pays a besoin pour son développement.

Hier encore, à l'occasion du Congrès, à la demande du Président de la République, il a été donné aux Ivoiriens de voir les deux chambres réunies, en parfaite symbiose, pour entendre son message sur l'état de la Nation.

C'est l'occasion pour moi de saluer également Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République qui nous font l'amitié de prendre part aux cérémonies que nous organisons.

Mesdames et messieurs les Chefs de missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire,

Je voudrais vous dire toute ma gratitude pour votre présence et votre appui inestimable au dynamisme de la diplomatie parlementaire du Sénat ivoirien.

**Mesdames et messieurs,
Chers invités,**

La séance de ce jour a lieu conformément à l'article 94 nouveau alinéas 2 et 3 de notre Constitution, qui dispose : « La première session de l'Assemblée nationale commence le troisième lundi ouvrable du mois de janvier et prend fin le dernier jour ouvrable du mois de juin.

La première session du Sénat commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale et prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la première session de l'Assemblée nationale ».

Ainsi, ouverte le 31 janvier 2024, la première session ordinaire du Sénat connaît aujourd'hui son épilogue.

**Mesdames et messieurs,
Distingués invités,**

La première session ordinaire du Sénat a été riche et intense à divers niveaux.

Au titre de sa mission principale, celle consistant à l'œuvre de législation, le Sénat a adopté dix-neuf (19) projets de loi parmi lesquels le projet de loi portant exercice de la Médecine ; le projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire ; le projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal ; le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique ; le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Le Sénat a adopté l'ensemble de ces textes au regard de leur contribution évidente à la régulation efficiente de la vie économique et sociale de la Côte d'Ivoire, mais également à

la sécurisation de notre pays et de la sous-région

Ainsi, pour ce qui concerne le projet de loi portant exercice de la médecine, cette matière fait désormais l'objet d'un texte spécifique.

Cette loi envisage des solutions au phénomène de désertion des médecins fonctionnaires au profit des officines privées.

Cette loi prescrit, notamment, que le médecin fonctionnaire ne peut intervenir dans le secteur privé que dans le cadre d'une convention qui l'y autorise.

Par ailleurs, au cours des débats sur ce texte, des réflexions profondes ont été menées sur la nécessité d'étendre aux cliniques privées les prérogatives de recherche et d'enseignement de la médecine.

S'agissant du projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire, il convient d'indiquer que cet animal, symbole de la Côte d'Ivoire, est une espèce en voie de disparition dont notre pays ne compte, à ce jour, qu'environ 500 individus contre plus de 3000 dans les années 70/80.

Il paraissait urgent et indispensable d'adopter une loi qui en détermine les modalités de protection, l'appellation de notre pays ne pouvant trouver de sens que par l'existence d'éléphants sur son territoire.

Sur le projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal, le Sénat a marqué tout son soutien au Gouvernement par un vote largement majoritaire de ce texte qui étend la répression de l'apologie à toutes les formes de crimes au-delà du meurtre et de l'assassinat.

Cette loi, dont les dispositions, pour la plupart, ne sont pas nouvelles, n'est nullement restrictive des droits et libertés. Elle engage plutôt le citoyen à plus de responsabilités dans l'expression de sa liberté d'opinion.

Concernant le projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la

dette publique, le Sénat se réjouit de la qualité des réformes juridiques, institutionnelles et opérationnelles entreprises par le Président de la République afin de relever la gestion de la dette publique de la Côte d'Ivoire au niveau des standards internationaux.

C'est le lieu pour moi de rappeler que la dette constitue un levier indispensable au développement d'un pays, surtout lorsque, comme c'est le cas pour notre pays, le niveau d'endettement est stable et modéré et reste circonscrit dans les standards prescrits par notre union monétaire et les instituts de notation et d'évaluation les plus crédibles.

La Côte d'Ivoire, toutes les fois qu'elle a recouru à un emprunt, en a fait un usage approprié qui lui a permis d'assumer ses différentes obligations et de contribuer à l'amélioration substantielle des conditions de vie de ses populations.

Par ailleurs, le Sénat a adopté le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Ce projet de loi vise à permettre à la Côte d'Ivoire de mettre en œuvre de manière effective ses engagements internationaux en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive, tels que définis par le Groupe d'Action Financière Internationale.

Au titre de sa mission d'évaluation des politiques publiques, le Sénat a procédé à la mise en place effective de sa Commission en charge de l'Evaluation, conformément aux dispositions de son Règlement.

Aussi dans l'optique d'acquérir les aptitudes nécessaires à la réalisation de sa mission évaluative, cette commission a-t-elle organisé un atelier le 15 mai 2024, au cours duquel elle s'est employée à maîtriser le contenu du guide sur l'évaluation des politiques publiques élaboré dans le cadre de la collaboration du Sénat avec l'Union Européenne.

Au titre de sa mission de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire,

le Sénat poursuit ses concertations avec les services compétents du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, dans le cadre des préparatifs du Forum avec la Diaspora.

Les Ivoiriens établis à l'extérieur, ont beaucoup à apporter au développement de leur pays.

Nous avons donc l'impérieux devoir, conformément aux prescriptions de la Constitution, de nous mettre à leur écoute afin de déterminer la meilleure manière d'assurer leur représentation et leur prise en compte dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Côte d'Ivoire.

Au titre de la diplomatie parlementaire, j'ai pris part, les 15 et 16 avril 2024, à Washington, au Forum Parlementaire Mondial, à l'invitation du Réseau parlementaire sur le Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

A cette occasion, j'ai eu l'insigne honneur de prononcer un discours lors de l'ouverture du panel sur le rôle du parlementaire en matière de gouvernance et de lutte contre la pauvreté.

Notre chambre a également pris part à la 15^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), les 18 et 19 avril 2024, à Port-Louis, en République de Maurice.

En sus, nous avons été présents à la 30^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'APF du 28 au 30 mai 2024 à Yaoundé, au Cameroun.

Comme vous pouvez le constater, nous mettons un point d'honneur à assurer autant que possible notre participation et notre contribution à l'ensemble des événements internationaux majeurs auxquels nous sommes conviés afin de faire entendre la voix de la représentation nationale ivoirienne.

Il en sera ainsi de la mission que j'effectuerai du 05 au 09 juillet 2024, à Montréal, au Canada, pour prendre part à l'Assemblée Générale de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Par ailleurs, j'ai reçu en audience plusieurs

ambassadeurs de pays amis de la Côte d'Ivoire avec qui nous avons évoqué la possibilité d'établir des relations de coopération entre notre chambre et les assemblées parlementaires de ces pays.

Le Sénat aspire ainsi à élargir tant le cercle de ses partenaires que son champ de coopération sur le plan national et international à l'effet d'en tirer profit pour une meilleure réalisation de ses missions constitutionnelles.

Aussi est-il envisagé la création d'un organe fédérateur des Sénats d'Afrique au cours d'un colloque international qui se tiendra en Côte d'Ivoire en vue de mutualiser les expériences et les expertises.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Chers collègues,**

Parvenus au terme de cette session féconde en activités parlementaires, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations, pour votre remarquable contribution à la vitalité de notre Institution.

La grande disponibilité dont vous faites preuve vis-à-vis de nos concitoyens et de toutes les organisations qui sollicitent constamment notre appui et notre accompagnement institutionnels, témoigne éloquemment de votre esprit républicain et de votre engagement sans faille à apporter votre contribution à la construction de notre Nation.

**Mesdames et messieurs,
Distingués invités,**

La Côte d'Ivoire, notre pays, a éprouvé une vive émotion, ces derniers mois, à l'occasion du décès du Président Henri KONAN BEDIÉ.

Ambassadeur, Ministre, Président de l'Assemblée nationale et Président de la République de Côte d'Ivoire, le Président Henri KONAN BEDIÉ aura marqué d'une empreinte indélébile l'histoire de la Côte d'Ivoire moderne.

Son sens du sacrifice et son combat pour une Côte d'Ivoire réconciliée et pacifiée constituent pour chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien un modèle à suivre.

**Chers collègues, Distingués invités,
Mesdames et messieurs,**

Au lendemain du message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane QUATTARA, sur l'état de la Nation prononcé ce mardi 18 juin 2024, devant le Parlement réuni en Congrès, je suis particulièrement fière de vous l'affirmer : la Côte d'Ivoire se porte à merveille.

Véritable maître d'orchestre de la renaissance de la Côte d'Ivoire, le Président Alassane QUATTARA, en seulement treize (13) années d'exercice du pouvoir d'Etat, a fait de la Côte d'Ivoire, un champion d'Afrique sur tous les plans !

Les impressionnantes infrastructures qui se dressent fièrement sur toute l'étendue du territoire national, dans les domaines des routes, des écoles, des universités, des hôpitaux, de la sécurité, de l'énergie, des industries, du sport, illustrent brillamment l'excellent travail accompli en si peu de temps en faveur de l'amélioration qualitative du niveau de vie des Ivoiriens.

**Chers collègues,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,**

Il n'est donc guère surprenant de constater l'amélioration de la notation de crédit de la Côte d'Ivoire effectuée par d'importantes agences de notation financière internationales, classant la Côte d'Ivoire parmi les trois pays les mieux notés en Afrique subsaharienne.

Toutes les régions de la Côte d'Ivoire sont fières et reconnaissantes au Président Alassane QUATTARA pour cette ère nouvelle de progrès qu'il a ouverte depuis 2011 !

La Côte d'Ivoire toute entière est fière et reconnaissante au Président Alassane QUATTARA pour cette nouvelle page de prospérité qu'il écrit avec les Ivoiriens depuis 13 ans !

Elle a fait des pas de géant vers le développement et ne devrait, en aucun cas, redevenir un Pays Pauvre Très Endetté.

Bien au contraire, notre pays aspire résolument

et fortement à devenir un pays développé à moyen terme.

Dans cette marche inexorable vers des lendemains meilleurs, la question du réchauffement climatique auquel la Côte d'Ivoire, comme tous les autres pays du monde, fait face, mérite d'être adressée avec la plus grande attention.

Les conséquences induites par ce phénomène des temps modernes, telles que le bouleversement des saisons climatiques, constituent une grave menace pour notre économie qui repose, pour l'essentiel, sur l'agriculture, un secteur qui fait vivre plusieurs millions de nos concitoyens.

D'après les projections du gouvernement, sur la période 2020-2030, la Côte d'Ivoire pourrait perdre 3 à 4,5% de son PIB par an en moyenne, un chiffre qui excéderait 12% du PIB d'ici à 2050.

En conséquence, la réaction de notre pays doit être inventive et proactive, et requérir une action concertée de tous afin d'assurer notre sécurité alimentaire et celle des générations à venir.

Dans la perspective du développement intégré de la Côte d'Ivoire tant souhaité par le Président de la République, je voudrais inviter mesdames et messieurs les Sénateurs à entamer, en liaison avec les Régions et les Communes, des réflexions approfondies sur le réchauffement climatique à l'effet d'envisager des pistes de solutions adaptées à chaque territoire.

**Chers collègues,
Distingués invités,
Mesdames et messieurs,**

Dans le processus de construction de la Côte d'Ivoire, la femme ivoirienne joue, davantage qu'hier, un rôle prépondérant au sein de notre société notamment dans les instances décisionnelles publiques et dans le tissu économique de notre pays.

Représentant 47,8% de la population ivoirienne, selon les chiffres du Recensement général de la Population et de l'Habitat de 2021, la femme est au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elle occupe

une place centrale en matière de santé, de développement et d'éducation.

A ce titre, sa contribution au développement de la Côte d'Ivoire, qui ne souffre d'aucun doute, devrait être encouragée.

C'est pourquoi, l'on ne saurait rester indifférent face à la problématique des grossesses en milieu scolaire, qui ont atteint un niveau des plus alarmants, touchant principalement des filles mineures.

Avec plus de 3580 cas de grossesses en milieu scolaire, dénombrés par le rapport 2023 du Conseil National des Droits de l'Homme, de septembre 2022 à avril 2023, notre pays voit cette année encore des milliers de filles courir le risque d'interrompre leurs études en raison des grossesses contractées.

Le constat donne 4137 cas de grossesses pour l'année scolaire 2023-2024.

Assurant la représentation nationale, il nous faut nous impliquer davantage aux côtés du Gouvernement et au sein de nos collectivités territoriales à la protection de la petite fille appelée à devenir la femme de demain et à apporter sa pierre à l'édification de la Côte d'Ivoire, comme le souhaite ardemment le Président Alassane OUATTARA.

**Mesdames et messieurs les Sénateurs,
Distingués invités,**

La Côte d'Ivoire, sous la très haute autorité du Président Alassane OUATTARA, présente un visage des plus reluisants aussi bien sur le plan national que sur la scène internationale.

Le Président Alassane OUATTARA, notre Président, est de la dimension de ces héros qui marquent indéfiniment l'histoire d'un pays !

Sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire se porte à merveille : l'excellence des indicateurs économiques est une réalité !

Sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire se porte à merveille : le recul du niveau de pauvreté est une réalité !

Sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire se porte à merveille : la sécurité à nos frontières et à l'intérieur de nos frontières est une réalité !

Sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire se porte à merveille : les Ivoiriens ne se regardent plus en chien de faïence; la cohésion sociale est une réalité !

Sous le leadership du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire se porte à merveille : elle glane nombre de trophées sur la scène continentale et internationale elle est championne d'Afrique de football, championne du monde de dictée, championne du monde d'informatique, championne du monde de slam, championne du monde de patinage artistique !

Chers collègues, Mesdames et messieurs,

L'intégrité et l'intégralité d'un tel bilan qui fait notre fierté, notre honneur et notre dignité tant individuellement que collectivement, méritent d'être jalousement entretenues, gardées et préservées.

Il s'agit là, aussi bien d'une ambition que d'un défi.

Pour chaque Ivoirien, quelle que soit son obédience politique, le développement de la Nation est l'une des questions qui doit fédérer l'ensemble du corps social.

En dépit de nos différences, nous n'avons qu'un seul pays: la Côte d'Ivoire.

« Face aux petites choses qui pourraient nous diviser, gardons et entretenons les grandes actions qui contribuent à nous unir. », disait le Président Alassane OUATTARA en 1999.

C'est pourquoi, je voudrais, à ce stade de mon propos, lancer dès à présent cet appel solennel à tous les Ivoiriens au rassemblement, à la paix, à la concorde et à la solidarité, au moment où se profile à l'horizon l'échéance électorale présidentielle de 2025.

Je voudrais inviter, au nom de la représentation nationale, les acteurs politiques de tous bords, les jeunes, les femmes, les activistes des réseaux sociaux, à cultiver le bon ton, le respect mutuel, le dialogue permanent afin que cette élection soit un véritable moment de célébration de la démocratie.

C'est sur cet appel que conformément à l'article 94 alinéa 3 nouveau de la Constitution, je déclare close la première session ordinaire 2024 du Sénat.

Vive le Sénat !

Vive le Parlement ivoirien !

Vive la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie !

Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat

ANNEXE 4

Le discours solennel d'ouverture de la 2^{ème} session ordinaire 2024 et du Colloque des Sénats d'Afrique (jeudi 10 octobre 2024)

- Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de Chambres Hautes ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Présidents des Chambres Hautes d'Afrique ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Conseiller Spécial du Président de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Madame et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;
- Monsieur le Nonce Apostolique, Doyen du Corps diplomatique accrédité d'Ivoire ; en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des représentations diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les parlementaires, Députés et Sénateurs, chers collègues ;
- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région, Préfets de Département, Secrétaires Généraux de Préfecture et Sous-Préfets ;
- Madame et Messieurs les Présidents de Conseils Régionaux ;
- Mesdames et Messieurs les Maires ;
- Mesdames et Messieurs les Cadres de l'Administration publique et du Secteur privé ;
- Honorables Chefs Traditionnels et Guides religieux ;
- Chers amis de la presse ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je suis particulièrement honorée de prendre la parole, à l'occasion de cette double cérémonie d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2024 du Sénat de la République de Côte d'Ivoire et du Colloque des Sénats d'Afrique.

Cette rencontre revêt un caractère inédit pour notre Chambre qui accueille pour la première fois, ici à Yamoussoukro, autant de délégations en provenance de pays amis, ayant en commun le bicaméralisme.

De prime abord, je voudrais saluer la très distinguée présence de Monsieur le Vice-Président de la République, représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Haut Patron de ce Colloque.

Excellence Monsieur le Vice-Président de la République,

Lors de la rentrée solennelle du Sénat, le 12 avril 2018, le Président Alassane OUATTARA indiquait que la Chambre Haute du Parlement ivoirien avait pour mission essentielle, d'« **assurer une grande rigueur dans le travail parlementaire et une efficacité accrue, par la possibilité d'une lecture différenciée des projets de lois** ».

Ces mots dévoilent, en réalité, la vision profonde du Président de la République sur l'importance du travail parlementaire.

Au nom de l'ensemble de mes collègues et en mon nom propre, je voudrais très respectueusement vous prier, **Monsieur le Vice-Président**, de bien vouloir transmettre au Président de la République, notre reconnaissance pour avoir accepté d'assurer le haut patronage du Colloque des Sénats d'Afrique.

Son soutien inestimable, dont nous avons toujours bénéficié, constitue un gage essentiel de la parfaite collaboration entre l'Exécutif et le Législatif depuis toutes ces années.

Excellence Monsieur le Vice-Président de la République,

Le Sénat s'honore de votre présence à ses côtés à cette étape importante de son histoire.

Alors que vous assurez la représentation de Monsieur le Président de la République à cette cérémonie, avec toujours autant de dignité, je ne saurais manquer l'occasion de vous exprimer toute mon admiration ainsi que celle de Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour votre disponibilité et votre bienveillance constantes à l'endroit de notre chambre.

Soyez-en infiniment remercié.

Merci également à vous **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale** pour votre présence à nos côtés.

Mesdames et messieurs les Présidents et Représentants de Chambres Hautes,

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à Yamoussoukro et vous traduire toute la reconnaissance et la fierté du Sénat ivoirien, de vous recevoir.

Notre Chambre se réjouit de partager ces moments précieux avec vous, désireuse de poursuivre, ensemble, l'écriture de l'histoire passionnante des Chambres Hautes parlementaires dans le monde et singulièrement en Afrique.

- **Monsieur le Haut Représentant du Président de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**

Je voudrais saluer votre proximité continue avec le Sénat au nom de la solidarité institutionnelle que vous savez si bien traduire en actes.

Merci pour votre présence.

Je voudrais saisir l'occasion de cette cérémonie pour adresser mes salutations fraternelles à Monsieur le Ministre d'Etat Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO qui a assuré avec compétence la présidence du Sénat lors de

sa première législature.

A vous tous, **distingués invités**, il me plaît d'exprimer la gratitude de Mesdames et Messieurs les Sénateurs pour votre présence à cette séance solennelle.

- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;**
- **Distingués invités ;**

Le Sénat se réunit aujourd'hui en application de l'article 94 nouveau en ses alinéas 4 et 5 de la Constitution, qui prévoit que « **la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale commence le premier jour ouvrable du mois d'octobre** » et celle du Sénat « **commence sept jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale** ».

Cette deuxième session ordinaire s'annonce particulièrement active.

Au titre de la mise en œuvre de notre mission de **législation**, outre les différents projets de lois de finances, nous aurons à examiner, dans les prochaines semaines, quatre (4) projets de loi déjà enregistrés sur le bureau de notre Institution, notamment ceux ayant trait aux codes de déontologie de la profession infirmière et des professions de sage-femme et de maïeuticien.

Au titre de la **représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire**, je voudrais annoncer l'organisation du Forum de la Diaspora, du 12 au 14 novembre 2024, co-organisé avec le Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, chargé de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.

Il convient d'indiquer que le Sénat demeure très attentif au renforcement des liens entre la Côte d'Ivoire et l'ensemble de ses citoyens établis à l'étranger.

Ce forum, qui réunira près de deux cents (200) participants, sera l'occasion de réfléchir sur toutes les questions en lien avec l'apport de la Diaspora aux plans économique et social.

- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;**
- **Distingués invités ;**

Notre Chambre a l'insigne honneur de recevoir, à l'occasion du colloque qui s'ouvre ce jour, plusieurs délégations venues du Congo, de la Namibie, de Madagascar, du Gabon, du Zimbabwe, du Burundi, du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, de l'Algérie, du Libéria et de la France.

Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat de la République française,

Le Sénat ivoirien vous exprime sa sincère gratitude pour votre appui considérable depuis 2018.

Nous avons encore en mémoire votre contribution substantielle au succès du Forum des Collectivités territoriales auquel vous avez pris part en février 2020.

Je voudrais rappeler également notre rencontre mémorable, le 11 juillet 2024, au Palais du Luxembourg, à l'issue de laquelle je vous ai adressé mon invitation à l'effet de prendre part au présent Colloque.

Vous êtes là aujourd'hui avec nous, Monsieur le Président, et soyez le bienvenu, une fois encore, à Yamoussoukro que vous connaissez désormais si parfaitement.

Monsieur NGOLO Pierre, Président du Sénat de la République du Congo,

Vous avez été l'une des premières hautes personnalités parlementaires que j'ai eu le privilège de rencontrer à Brazzaville, après mon élection en octobre 2023.

Je me réjouis de vous accueillir, à mon tour, ici à Yamoussoukro et je voudrais vous exprimer ma reconnaissance pour avoir accepté

d'effectuer le déplacement en Côte d'Ivoire.

Madame Paulette MISSAMBO, Présidente du Sénat de transition de la République du Gabon,

Je voudrais saluer votre leadership et votre éminente implication dans le processus de transition dans votre pays.

Lors de nos échanges, à l'occasion du Forum sur le Leadership Féminin en juillet 2024, au Parlement européen à Strasbourg, vous aviez fait la promesse de prendre une part active au Colloque des Sénats d'Afrique.

Et vous êtes présente aujourd'hui.

Je voudrais vous témoigner toute la reconnaissance du Sénat de la République de Côte d'Ivoire.

Monsieur Richard RAVALOMANANA, Président du Sénat de la République de Madagascar,

Nos échanges enrichissants lors de la 49^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en juillet dernier à Montréal ont montré votre attachement à la Côte d'Ivoire et à la cause des Chambres Hautes africaines.

Au nom du Sénat de la République de Côte d'Ivoire, je voudrais vous exprimer notre gratitude pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Lukas Sinimbo Muha, Président du Conseil National de la République de Namibie,

Je voudrais saluer votre distinguée présence à ce colloque.

Cette présence traduit votre engagement à participer activement au renforcement des relations entre nos Chambres.

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais également saluer la présence de **Madame Denise N'DADAYE**, Vice-Présidente du Sénat de la République du Burundi, représentant Monsieur Emmanuel Sinzohagera Président du Sénat du Burundi.

A la délégation camerounaise avec à sa tête, Monsieur le **Vice-Président, Robert NKILI**, je voudrais dire que la Côte d'Ivoire est heureuse de vous recevoir. Vous voudriez bien transmettre nos chaleureuses salutations à Monsieur Marcel Niat Njifenji, Président du Sénat du Cameroun, et à l'ensemble de nos collègues de ce pays frère.

Je voudrais également rendre hommage au Sénat de la République du Zimbabwe, représenté à cette cérémonie par l'**Honorable Lieutenant-Général Michael Reuben NYAMBUYA**, Vice-Président du Sénat du Zimbabwe.

Vous voudriez bien, Monsieur le Vice-Président, transmettre toutes nos amitiés à **Madame Mabel Memory CHINOMONA**, Présidente du Sénat de la République du Zimbabwe.

Je voudrais également me réjouir de la présence de Monsieur Don Placido ERIMOLA MENESES, Sénateur de la République de Guinée-Equatoriale, représentant **Madame María Teresa Efua Asangono**, Présidente du Sénat de la République de Guinée-Equatoriale.

Je voudrais aussi saluer la présence de l'**Honorable Mouloud EBAREK FALOUTI**, membre du Conseil de la Nation, représentant Monsieur **Salah GOUDJIL**, Président du Conseil de la Nation de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Je salue enfin l'**honorable Nyomblee KARUGA-LAWRENCE**, Présidente par intérim du Sénat du Libéria, représentée ici par **Jonathan Boy Charles SOGBI**.

- **Monsieur le Sénateur, merci d'être parmi nous ;**
- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**

Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;

Distingués invités ;

Il importe de promouvoir des échanges réguliers et approfondis entre les Chambres Hautes du continent à l'effet de s'inspirer mutuellement de leurs bonnes pratiques et

de favoriser ainsi des modèles d'institutions parlementaires adaptés aux valeurs et aux réalités africaines.

C'est tout le sens de l'organisation du Colloque des Sénats d'Afrique.

En effet, j'ai la profonde certitude que les Chambres Hautes africaines peuvent apporter davantage au développement de nos pays !

J'ai l'intime conviction que les Chambres Hautes parlementaires du continent peuvent contribuer encore plus à la paix et à la cohésion de nos Nations !

- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;**
- **Distingués invités ;**

La jeunesse ivoirienne représente plus de 75% de la population totale de notre pays. Elle demeure, par conséquent, l'un des atouts majeurs, le fer de lance de son développement.

Le Sénat de la République de Côte d'Ivoire déplore la violence en milieu universitaire qui occasionne parfois des pertes en vies humaines

Nos universités doivent demeurer un espace de paix et de sécurité, condition sine qua non d'un apprentissage optimal et d'une formation de qualité des cadres de demain.

Nous encourageons le Gouvernement à prendre les dispositions idoines pour maintenir les conditions propices aux études en milieu universitaire et scolaire.

- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;**
- **Distingués invités ;**

La Côte d'Ivoire connaît depuis plus d'une décennie, sous la très haute autorité de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire,

une transformation positive indéniable aux plans politique, économique et social.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire, grâce au Président Alassane OUATTARA, avance résolument sur le chemin d'un développement inclusif porté par la cohésion et la solidarité de ses filles et de ses fils.

Aujourd'hui, sous l'impulsion du Président Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire est redevenue un havre de paix et avance inexorablement vers des lendemains meilleurs, portée par sa créativité et son ambition.

Aujourd'hui, le Président Alassane OUATTARA est le symbole d'une Côte d'Ivoire qui gagne.

La Côte d'Ivoire est vainqueur de la 34^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football organisée sur son sol du 13 janvier au 11 février 2024 !

La Côte d'Ivoire a été récompensée d'une médaille de bronze remportée aux Jeux olympiques de Paris !

La Côte d'Ivoire est vainqueur de la première édition de la Coupe du monde de maracana, MaraMonde 2024 !

La Côte d'Ivoire est Championne du monde de dictée à la 24^{ème} session du concours international de la dictée Paul Gérin-Lajoie !

Je voudrais, ici et solennellement, adresser les vives félicitations de la représentation nationale à Monsieur le Président de la

République, à vous-même, Monsieur le Vice-Président de la République, au Premier Ministre, aux Membres du Gouvernement et à l'ensemble de nos compatriotes qui portent haut le flambeau de notre pays.

- **Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;**
- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants des Chambres Hautes ;**
- **Distingués invités ;**

Dans exactement douze mois, le peuple ivoirien sera appelé aux urnes dans le cadre de l'élection présidentielle.

Dans cette perspective, j'invite, une fois de plus, l'ensemble des acteurs politiques à s'inscrire dans une dynamique de responsabilité en veillant à privilégier, en toutes circonstances, l'intérêt supérieur de la Nation.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

C'est sur ces mots que je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de l'année 2024.

Vive le Sénat !

Vive la Côte d'Ivoire !

Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire

ANNEXE 5

Le discours solennel de clôture de la 2^{ème} session ordinaire 2024 (mercredi 19 décembre 2024)

- Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Monsieur le Ministre d'Etat, Conseiller Spécial du Président de la République ;
- Madame et Messieurs les Ministres-Gouverneurs ;
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;
- Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Corps préfectoral ;
- Madame et Messieurs les Présidents de Conseils régionaux ;
- Monsieur le Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Mesdames et Messieurs ; Distingués invités ;

Nous parvenons, ce 19 décembre 2024, au terme de la deuxième session ordinaire pour l'année 2024 de notre institution, en application de l'article 94 nouveau alinéas 4 et 5 de la Constitution qui indique, en substance, que la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale prend fin le dernier jour ouvrable du mois de décembre. La deuxième session ordinaire du Sénat, quant à elle, prend fin sept jours ouvrables avant la clôture de la deuxième session de l'Assemblée nationale.

C'est donc avec un profond sentiment de reconnaissance que je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue ici à Yamoussoukro et vous dire mes remerciements infinis pour la suite favorable réservée à notre invitation.

- Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel

- représentant le Président de la République ;
- Distingués invités ;
- Mesdames et Messieurs les sénateurs ;
- Mesdames et Messieurs ;

Avec la présente cérémonie, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire achève la première année de sa deuxième législature.

Depuis le 12 avril 2018, en effet, que de chemin parcouru par notre chambre !

La session qui s'achève aujourd'hui a été marquée par des accomplissements majeurs parmi lesquels, l'organisation réussie en l'espace d'un mois, de deux grands événements internationaux: le colloque des Sénats d'Afrique et le Forum de la Diaspora Ivoirienne.

Une telle performance n'aurait pas été possible, en si peu de temps, sans la grande confiance que Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, place en notre chambre.

Je voudrais ici, solennellement, lui réitérer ma gratitude et celle de l'ensemble des Sénateurs, pour sa sollicitude qui constitue pour notre Chambre, un réel motif d'encouragement à poursuivre nos missions avec davantage de détermination et d'engagement.

Monsieur le Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel,

Vous êtes désormais des nôtres et votre présence constante à nos côtés est le symbole du lien indispensable qui doit exister entre les Institutions de notre pays.

Le Sénat vous est, une fois de plus, reconnaissant pour votre participation régulière à ses activités, qui témoigne de votre sens élevé de l'Etat et de votre préoccupation continue de contribuer, par tous les moyens, à la construction d'une Côte d'Ivoire unie et fraternelle

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

La collaboration étroite, efficace et complémentaire entre nos deux chambres depuis toutes ces années, constitue l'un des acquis les plus importants du bicamérisme dans notre pays. Je me réjouis de votre présence à l'occasion de cette séance, avec le sentiment partagé du devoir accompli par nos chambres respectives, au service de nos concitoyens, tout au long de cette deuxième session ordinaire.

Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,

Il me plaît de relever la fidélité et la constance avec lesquelles vous prenez part à nos différentes séances d'ouverture et de clôture de session.

En vous recevant ici ce jour, je ne puis m'empêcher de saluer le respect mutuel que nous avons su cultiver, au fil des années, entre nos Institutions respectives.

Merci **Madame et Messieurs** pour votre présence si distinguée.

A vous **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques accrédités en Côte d'Ivoire**, je voudrais vous exprimer la gratitude de notre Chambre pour l'accompagnement de qualité que vous n'avez cessé de lui apporter dans l'accomplissement de ses missions, notamment en ce qui concerne la diplomatie parlementaire.

Mesdames et messieurs ; Distingués invités ; La deuxième session ordinaire 2024 du Sénat qui prend fin ce jour, a été des plus fructueuses.

En effet, au titre de sa mission de législation, le Sénat a adopté sept projets de loi parmi lesquels le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), signé le 29 mai 1990 à Paris, tel que modifié en octobre 2006, en septembre 2012 et en septembre 2013.

Notre chambre a également adopté le projet de loi portant code de déontologie et exercice de la profession de sage-femme et de maïeuticien; le projet de loi portant code de déontologie et exercice de la profession

infirmière ; le projet de loi de finances portant Budget de l'Etat pour l'année 2025.

L'adoption du premier projet de loi marque le soutien ferme de la Représentation nationale au Gouvernement, qui souhaite faire bénéficier la Côte d'Ivoire, des concours financiers de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

La loi portant code de déontologie et exercice de la profession infirmière intervient, quant à elle, après l'adoption de la loi n°2022-794 du 13 octobre 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Infirmiers et Infirmières de Côte d'Ivoire, pour réguler les soins réalisés par le personnel infirmier dans le milieu sanitaire, et encadrer de manière plus stricte l'exercice de cette profession.

Le Sénat a également manifesté un grand intérêt pour la loi portant Code de déontologie et exercice de la profession de Sage-femme et de Maïeuticien.

Celle-ci vise à réglementer cette profession pour apporter une réponse appropriée aux nombreux manquements constatés, principalement dans l'accueil et la permanence des soins, entraînant notamment un taux élevé de mortalité maternelle et infantile à la naissance.

Enfin, notre chambre a approuvé le programme de développement économique et social, tel que décliné par le Gouvernement dans la Loi de Finances portant Budget de l'État pour l'année 2025.

Ce budget de l'Etat s'établit à 15.339.170.690.054 FCFA, avec un taux de progression de 11,8% par rapport à celui de 2024 traduisant l'engagement du Gouvernement, sous la très haute autorité du Président Alassane OUATTARA, à assurer le progrès et la prospérité des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

Il convient de noter également que notre Chambre a tenu deux séances d'information parlementaires animées respectivement par la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme sur l'état des droits de l'homme dans notre pays et par le Président de la Commission Electorale Indépendante sur le processus de révision de la liste électorale.

Au titre de sa mission de représentation des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, les 12 et 13 novembre 2024, le Sénat a coorganisé avec le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Forum de la Diaspora ivoirienne sur le thème : « **Attractivité des territoires et mécanismes d'appui à la Diaspora pour le développement durable de la Côte d'Ivoire** ».

Placé sous le haut patronage du Président de la République, ce forum aura été l'occasion de réunir, ici, à Yamoussoukro, pendant deux jours, de hautes personnalités publiques ivoiriennes, des Ambassadeurs, des universitaires, des acteurs majeurs du secteur privé, des représentants de la Diaspora ivoirienne, des collectivités territoriales, ainsi que des Institutions financières.

En plus, ces assises ont permis de mener des réflexions profondes sur les moyens de renforcer les liens entre nos concitoyens établis à l'étranger et leur pays.

Mesdames et Messieurs ;

Notre chambre est résolue, dans le cadre de ses attributions, à faciliter la participation de la Diaspora ivoirienne à la vie nationale et à lui offrir un cadre permanent d'expression et d'actions institutionnelles.

Au titre de la diplomatie parlementaire, cette deuxième session ordinaire 2024, restera pendant longtemps gravée dans les annales de notre Institution.

En effet, première activité internationale majeure de notre Chambre depuis sa création, le Colloque des Sénats d'Afrique des 10 et 11 octobre 2024 a tenu toutes ses promesses, avec la création de l'Association des Sénats d'Afrique.

Ainsi, j'ai eu l'honneur d'être désignée à l'unanimité de mes pairs Présidents des Sénats africains, pour présider aux destinées de cette association interparlementaire pendant un an, conformément à nos statuts.

La ville de Yamoussoukro a également été retenue pour abriter le siège de l'association.

- Monsieur le Représentant du Président de la République ;

- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

- Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

- Mesdames et Messieurs ; Chers collègues ;

Je voudrais réitérer à l'ensemble des Chambres hautes de notre continent, les sincères remerciements du Sénat ivoirien pour leur marque de confiance, et rappeler cette conviction profonde les Sénats ont un rôle fondamental à jouer dans le développement de nos Etats.

Et c'est ce que nous nous employons à faire à travers tous les importants événements organisés au cours de ces derniers mois.

À cet effet, il me plait d'exprimer toute ma satisfaction et ma fierté, aux membres du Bureau du Sénat, aux Présidents de Commissions, à vous tous, **très chers collègues**, pour votre contribution inestimable au succès de ces activités.

Je n'oublie pas le monde universitaire, les éminents juristes, les experts de l'administration et du secteur privé d'ici et d'ailleurs, dont les brillantes interventions résonnent encore dans nos esprits.

La qualité de vos productions, la pertinence de vos propositions ainsi que votre sens élevé du devoir ont démontré, s'il en était encore besoin, votre stature d'hommes et de femmes d'Etat, entièrement dévoués au bien-être de nos concitoyens.

Par ailleurs, au chapitre de la diplomatie parlementaire, je voudrais également souligner que j'ai conduit une délégation de notre Chambre à la COP 16 qui a eu lieu du 02 au 13 décembre 2024, à Riyadh, en Arabie Saoudite sur le thème : « Notre terre, notre avenir ».

Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;

Alors que cette deuxième session ordinaire arrive à son terme, je voudrais vous dire combien j'ai foi, pour les années à venir, en notre capacité à faire rayonner davantage notre Institution commune sur les scènes nationale et internationale.

Je vous invite, par conséquent, dans le cadre de notre devoir de redevabilité vis-à-vis de

nos concitoyens, à tirer profit de ces brèves vacances parlementaires pour vous rendre dans vos circonscriptions respectives à l'effet de rendre compte aux populations du contenu des lois adoptées par notre chambre au cours de cette session.

Honorables invités ; Mesdames et Messieurs ;

Notre pays, la Côte d'Ivoire, se sera distingué au cours de l'année 2024.

Sur le plan sportif, la Côte d'Ivoire a enregistré de grands succès qui ont contribué à relever son prestige.

Dans le domaine économique, la Côte d'Ivoire compte au nombre des pays d'Afrique subsaharienne ayant un accès privilégié aux marchés internationaux.

En outre, selon les données récentes de la Banque mondiale sur le PIB par habitant au niveau de l'espace CEDEAO, la Côte d'Ivoire se classe au deuxième rang après le Cap Vert.

Notre pays est également la deuxième puissance économique de l'Afrique de l'Ouest après le Nigéria.

Au-delà de ces aspects macroéconomiques, notre pays continue de se transformer qualitativement sur le plan social et sur celui routières, sécuritaires, universitaires, scolaires, etc. des

Au total, tous les voyants sont au vert et les Ivoiriennes et les Ivoiriens sont fiers de l'œuvre exceptionnelle réalisée à la tête de leur pays par le Président Alassane OUATTARA, un homme de vision et de défis, un travailleur infrastructures énergétiques, hospitalières, infatigable et rigoureux, dont l'impact sur la vie de notre Nation transcendera les générations.

Grâce au Président Alassane OUATTARA la Côte d'Ivoire se développe, la Côte d'Ivoire est en paix et l'économie prospère pour le grand bonheur des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

Il nous appartient, à présent, à nous, membres de la représentation nationale, d'apporter au Président de la République et au Gouvernement notre appui indéfectible pour la construction

d'une Côte d'Ivoire soucieuse de la préservation de l'environnement, en marquant une plus grande proximité avec nos populations, notamment dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal.

Ce phénomène, d'une extrême gravité, affecte profondément la qualité de vie des Ivoiriennes et des Ivoiriens.

Aussi voudrais-je nous inviter à aller au contact de nos concitoyens pour les sensibiliser sur les dangers de ce fléau et les appeler à apporter, sans aucune réserve, leur concours aux autorités compétentes afin d'y mettre un terme durable et définitif.

**- Distingués invités,
- Chers collègues ; Mesdames et Messieurs ;**

Dans quelques mois, notre pays aura à organiser l'élection du Président de la République.

Je voudrais, une fois encore, réitérer mon appel à des élections sans violences.

La culture de la paix et du vivre ensemble qui nous a été léguée par le Père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, le Président Félix HOUPHOUET- BOIGNY, nous invite à envisager ces échéances électorales avec la plus grande sérénité.

Que tout se passe bien dans la paix et dans un esprit de fair-play.

Sur cette note d'espoir, et conformément à l'article 94 nouveau alinéa 5 de la Constitution, je déclare close la deuxième session ordinaire 2024 du Sénat.

En vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la paix et la joie de vivre, j'espère vous retrouver le **29 janvier 2025** à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire pour l'année 2025.

Je vous remercie !

Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat

Au terme de l'année législative 2024 qui aura tenu toutes ses promesses, le Sénat de la République de Côte d'Ivoire se félicite d'avoir pu assurer, par l'exercice de ses missions constitutionnelles, une représentation efficace des populations ivoiriennes, des Collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

Il a ainsi observé tout au long de l'année 2024, à travers les multiples sollicitations et invitations qui lui ont été adressées, un intérêt croissant des citoyens ivoiriens, des organisations nationales et internationales ainsi que des chancelleries étrangères pour ses activités, démontrant une confiance grandissante en la Chambre haute du Parlement.

Dans ce contexte, le Sénat se propose, pour les années à venir, d'assurer la consolidation des acquis enregistrés depuis son installation effective en 2018, la mise en œuvre de sa fonction d'évaluation des politiques publiques et le développement de sa diplomatie parlementaire.

La réalisation d'une telle vision appelle du collège des Sénateurs une proximité plus accrue avec les populations de leurs circonscriptions respectives en vue d'une meilleure prise en compte de leurs aspirations les plus profondes.



Siège : Boulevard de la Basilique Yamoussoukro
**Permanence à Abidjan : Cocody-Attoban non loin du Commissariat
du 30^{ème} arrondissement**
Adresse Postale : BP 1546 Yamoussoukro
Contacts téléphoniques : + 225 30 61 81 50 (Siège Yamoussoukro)
+ 225 22 51 07 40 (Permanence Abidjan)
Courriel: contact@senat.ci
Site Internet : <https://www.senat.ci>
Compte facebook : <https://www.facebook.com/senatci/>
Compte Twitter : twitter.com/senatci